



BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

VOLUME II
Crédits des ministères
et organismes

BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

VOLUME II

Crédits des ministères
et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2013

Déposé à l'Assemblée nationale conformément
aux articles 45 et 47 de la
Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Michelle Courchesne,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2012-2013

Volume II

Crédits des ministères
et organismes

Dépôt légal - Mars 2012

ISSN 1498-5233 (imprimé)

ISSN 1929-1167 (en ligne)

ISBN 978-2-550-64269-5 (imprimé)

ISBN 978-2-550-64274-9 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

De plus, la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (2011, c. 18) stipule qu'un budget des fonds spéciaux est joint au budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale aux fins de faire approuver les prévisions de dépenses et d'investissements.

À ces égards, la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2012-2013 en cinq volumes, soit :

- Le Volume I, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections, le Commissaire au lobbying et le Commissaire à l'éthique et à la déontologie;
- Le Volume II, Crédits des ministères et organismes, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2012-2013 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes;
- Le Volume III, Budget des fonds spéciaux, qui présente les prévisions de revenus, le déficit ou le surplus cumulé, les sommes empruntées du Fonds de financement ou avancées du fonds général du fonds consolidé du revenu de même que les prévisions de dépenses et d'investissements de chacun des fonds spéciaux à être approuvées par l'Assemblée nationale;
- Le Volume IV, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres;
- Le Volume V, Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, qui débute par un message de la présidente et fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses, les dépenses consolidées et les investissements publics en immobilisations.

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits	9
2. Contenu du Volume II du Budget de dépenses 2012-2013	9
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes	11
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses 2012-2013 et modalités régissant les crédits.....	11
5. Définition des supercatégories	15
6. Définition des catégories	16

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses.....	21
Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits	22
Sommaire des crédits.....	23
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014.....	24
Sommaire des crédits 2012-2013 pouvant être reportés en 2013-2014.....	25
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net	26

CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	29
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	43
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	49
Conseil exécutif	59
Culture, Communications et Condition féminine	69
Développement durable, Environnement et Parcs	77
Développement économique, Innovation et Exportation	83
Éducation, Loisir et Sport	93
Emploi et Solidarité sociale	107
Famille et Aînés	117
Finances	127
Immigration et Communautés culturelles	135
Justice	139
Relations internationales	151
Ressources naturelles et Faune	155
Santé et Services sociaux	163
Sécurité publique	173
Tourisme	183
Transports	187
Travail	193

**NOTES
EXPLICATIVES**

1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2012-2013 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds général du fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le Volume II, Crédits des ministères et organismes, présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières ainsi que les crédits déjà votés en vertu des lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses 2012-2013.

2. CONTENU DU VOLUME II DU BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

Le Volume II présente les crédits des ministères et organismes du gouvernement en deux sections. La première section est consacrée au sommaire du budget de dépenses ainsi que des crédits des ministères et organismes et la seconde présente, pour chacun des portefeuilles ministériels, les crédits et les dépenses.

PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section présente l'information budgétaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont l'information est contenue au Volume I.

La section est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- Le tableau « Budget de dépenses » comparant le budget de dépenses 2012-2013 à la dépense probable 2011-2012;
- Le tableau « Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
- Le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation, à savoir les crédits qui seront à voter par l'Assemblée nationale, les crédits permanents ainsi que les crédits déjà votés;
- Le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. La ventilation par éléments de programmes et supercatégories de même que l'objet de ces crédits sont fournis à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- Le tableau « Sommaire des crédits 2012-2013 pouvant être reportés en 2013-2014 » précisant, par portefeuilles, le montant maximal de crédits pouvant être reporté s'il y a un solde non utilisé en fin d'exercice et si les conditions apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013 sont respectées. Les conditions s'appliquant aux crédits reportés sont précisées, s'il y a lieu, au bas des tableaux des crédits de chacun des programmes;

- Le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. À la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés, les modalités d'application de chacun des crédits au net sont précisées.

DEUXIÈME SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, les budgets de dépenses et d'investissements ainsi que les crédits prévus en 2012-2013 comparés à ceux de l'exercice précédent. L'effectif total prévu en 2012-2013 est aussi comparé à celui de 2011-2012. De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- Un tableau sommaire présentant, par programmes, la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille, en distinguant les crédits permanents, reportés et déjà votés de ceux à voter. Un tableau complémentaire ventile les budgets de dépenses et d'investissements selon les différentes supercatégories. L'effectif total des programmes et des fonds spéciaux, s'il y a lieu, y est également précisé.
 - Pour chaque programme, un tableau sommaire présentant, par éléments, la conciliation entre les dépenses et les crédits, distinguant ces crédits selon leur nature. Une courte description précisant les objets du programme est également présentée;
 - Un tableau complémentaire présentant, pour chaque élément, la ventilation par supercatégories des budgets de dépenses et d'investissements;
 - L'utilisation d'un crédit au net ainsi que d'un crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions concernant le report du crédit se rapportant à un programme sont précisées, si applicables.
- Un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. L'ensemble de ces dépenses est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- Un tableau « Crédit au net » indiquant, pour chaque programme pour lequel un crédit au net est prévu, les prévisions des dépenses du programme concerné et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- Un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter en 2012-2013 pour des dépenses prévues en 2013-2014;
- Un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'ensemble de ces crédits est également réparti par catégories de dépenses. L'effectif total affecté aux fonds spéciaux du portefeuille est également indiqué.

Même si aucun crédit ne lui est affecté, le nom d'un fonds spécial apparaît si le Conseil du trésor lui autorise une enveloppe d'effectif total distincte.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

Des modifications ont été apportées aux structures de programmes par rapport à celles en vigueur au cours de l'exercice 2011-2012.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale est ajouté, en provenance du portefeuille « Transports ».

TRANSPORTS

Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale apparaît maintenant au portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation ».

AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2012-2013 incorpore également d'autres modifications de nature administrative, telles que l'ajout d'un programme aux portefeuilles « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » et « Justice », des changements de dénomination ainsi que des ajouts, subdivisions ou fusions de programmes ou d'éléments de programmes à divers portefeuilles.

De plus, à la suite de l'adoption de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, c. 16), des modifications ont été apportées aux structures de présentation des portefeuilles « Conseil exécutif », « Développement économique, Innovation et Exportation », « Famille et Aînés », « Immigration et Communautés culturelles » et « Travail » pour tenir compte de l'abolition de certains organismes.

Le cas échéant, les données comparatives 2011-2012 ont été reclassées pour en assurer la cohérence.

4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013 ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses représente la prévision de dépenses à être soumise à l'Assemblée nationale pour un exercice financier.

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres provisions ».

BUDGET D'INVESTISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements comprend les sommes prévues pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres ».

CRÉDITS OU CRÉDITS TOTAUX

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi qu'aux sommes prévues au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds général du fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

CRÉDITS À VOTER

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà votées. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés ainsi que les crédits reportés sont soustraits du total des crédits d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

L'Assemblée nationale vote les crédits par programmes de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. À l'intérieur d'un programme, les ministères peuvent cependant modifier, en cours d'exercice, la répartition de leurs crédits mais à l'intérieur d'une même supercatégorie, à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les virements entre supercatégories d'un même élément ou d'un même programme ainsi que les virements en provenance ou au bénéfice de la supercatégorie « Transfert » ou de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » nécessitent une autorisation préalable du Conseil du trésor.

Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille dans les limites fixées aux lois sur les crédits. Pour 2012-2013, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme. Il est à noter que les crédits affectés à une provision ne peuvent faire l'objet d'un transfert de crédits entre programmes.

Au terme de la clôture d'un exercice financier, tout solde d'un crédit alloué non entièrement utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice est périmé s'il n'y a pas de conditions qui en prévoient le report.

CRÉDIT AU NET

La législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

Les revenus associés au crédit au net correspondent au montant de revenus minimal prévu dans les modalités d'application à partir duquel une hausse de crédit est accordée.

CRÉDITS COMPARATIFS OU CRÉDITS 2011-2012

Au total, les crédits comparatifs correspondent aux crédits inscrits au Budget de dépenses 2011-2012 ajustés des variations des crédits permanents.

Pour un portefeuille donné, les crédits comparatifs peuvent être ajustés des dépenses imprévues financées en 2011-2012 par un recours au Fonds de suppléance mais qui, en raison de leur caractère récurrent, ont été ajoutées au budget 2012-2013 du portefeuille.

De plus, les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice 2012-2013.

Dans le cas des budgets de dépenses et d'investissements, les données comparatives correspondent aux données qui apparaissent au Budget de dépenses 2011-2012, sur la base des mêmes ajustements apportés pour établir les crédits comparatifs.

CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés lors d'un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par des lois particulières et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, chacune de ces lois précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par ces lois sont payées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

CRÉDITS REPORTÉS

Malgré la disposition qui prévoit qu'un crédit non utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice financier devient périmé, il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'exercice financier.

Pour un programme donné, les crédits reportés prévus pour un exercice proviennent du solde non utilisé des crédits de ce même programme associés à l'exercice précédent.

De façon générale, le solde non utilisé des crédits d'un programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits du programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont déjà été votés.

DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice financier 2012-2013.

DÉPENSES NE NÉCESSITANT PAS DE CRÉDIT

Les dépenses ne nécessitant pas de crédit regroupent l'amortissement ainsi que la consommation de biens et de services acquis lors d'exercices antérieurs.

Ces dépenses ne nécessitent pas de crédit puisqu'elles découlent de crédits utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations ainsi que de fournitures ou de services qui seront consommés au cours du présent ou des prochains exercices financiers.

Amortissement

- Les investissements en immobilisations, incluant ceux en ressources informationnelles, sont capitalisés. L'amortissement correspond au montant imputé à la dépense de l'exercice découlant de la répartition du coût de l'immobilisation sur sa durée de vie utile.

Au Budget de dépenses 2012-2013, les dépenses ne nécessitant pas de crédit correspondent à l'amortissement.

EFFECTIF TOTAL

L'effectif total représente l'enveloppe d'effectif autorisée par le Conseil du trésor. Il est exprimé en équivalents temps complet (ETC). L'ETC représente le ratio entre le salaire gagné par un employé au cours d'une année par rapport à celui d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

Par exemple, l'ETC d'un employé occupant un emploi à temps complet et travaillant toute l'année équivaut à 1. L'ETC d'un employé dont le salaire est réduit parce qu'il a travaillé à temps partiel, à temps réduit ou seulement une partie de l'année varie entre 0 et 1.

L'effectif comparatif comprend l'effectif indiqué au budget de dépenses de l'exercice précédent, modifié, s'il y a lieu, pour refléter les changements à la structure des programmes, les transferts de postes entre ministères ainsi que les ajustements récurrents effectués en cours d'exercice.

ÉLÉMENT

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

PORTEFEUILLE

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

PROGRAMME

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres de l'Assemblée nationale se fait par programmes.

PROVISION

Une provision est un élément de programme pour lequel la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et selon les conditions, s'il y a lieu, prévus au Volume II du Budget de dépenses.

5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour un fonds spécial, assumées en tout ou en partie par le ministère ou l'organisme budgétaire qui l'administre. Elle inclut, notamment, les dépenses de rémunération, de fonctionnement et le coût du service de la dette du fonds spécial.

CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

FONCTIONNEMENT

Cette supercatégorie comprend les dépenses ou les coûts engagés dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et organismes budgétaires, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert et d'affectation à un fonds spécial, des créances douteuses et autres provisions et du service de la dette. Elle inclut, notamment, le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de terrains contaminés, de même que l'amortissement des immobilisations.

IMMOBILISATIONS

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les sommes encourues pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations, y compris celles relatives aux ententes de partenariat public-privé. Elle comprend également les sommes relatives aux supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement » et « Service de la dette » lorsqu'elles sont encourues pour la réalisation d'immobilisations.

PRÊTS, PLACEMENTS, AVANCES ET AUTRES

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et entreprises du gouvernement, l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie de même que les paiements pour l'acquisition de stocks et les frais payés d'avance. Elle comprend également, s'il y a lieu, des engagements concernant des années antérieures qui sont portés à la dette nette.

RÉMUNÉRATION

Cette supercatégorie comprend les dépenses ou les coûts engagés dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et organismes budgétaires pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, incluant les étudiants et les saisonniers. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment, la contribution aux régimes de retraite, au régime de rentes du Québec, au fonds des services de santé et à l'assurance-emploi.

SERVICE DE LA DETTE

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, l'amortissement des escomptes et primes, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et d'autres frais associés à la gestion de la dette. Elle comprend également les intérêts sur le compte des régimes de retraite, les intérêts au titre du régime de rentes de survivants et les intérêts au titre des congés de maladie accumulés. Enfin, elle comporte les intérêts relatifs aux ententes de partenariat public-privé signées par les ministères et les organismes budgétaires.

TRANSFERT

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

6. DÉFINITION DES CATÉGORIES

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes.

CAPITAL

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour l'acquisition d'immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

FONCTIONNEMENT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le fonctionnement, autre que pour la rémunération, d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

INTÉRÊT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

RÉMUNÉRATION

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour la rémunération du personnel d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Cette catégorie comprend également la rémunération des professionnels de la santé.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour la rémunération du personnel imputées sur un fonds spécial.

SUPPORT

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts destinés à fournir aux bénéficiaires, un soutien financier pour des fins autres que celles mentionnées aux catégories « Transfert-Rémunération », « Transfert-Fonctionnement », « Transfert-Capital » et « Transfert-Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations destinées à fournir, aux bénéficiaires d'un programme géré au moyen d'un fonds spécial, un soutien financier sous différentes formes mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services.

**SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES
ET DES CRÉDITS**

Budget de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	117 628,2	116 174,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	79 778,0	77 779,6
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 724 745,5	1 738 418,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 067 583,9	1 054 161,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	997 835,7	683 111,7**
Conseil exécutif	379 334,8	364 678,5**
Culture, Communications et Condition féminine	664 106,3	686 706,6**
Développement durable, Environnement et Parcs	211 726,1	202 504,5
Développement économique, Innovation et Exportation	960 289,7	934 280,1
Éducation, Loisir et Sport	15 975 528,9	15 633 633,7
Emploi et Solidarité sociale	4 277 947,7	4 372 267,5**
Famille et Aînés	2 450 641,5	2 411 069,6
Finances (excluant le service de la dette)	154 148,4	137 516,7**
Immigration et Communautés culturelles	299 313,4	168 931,4**
Justice	751 336,3	744 645,9
Relations internationales	115 907,6	107 982,0**
Ressources naturelles et Faune	548 654,3	589 257,5
Santé et Services sociaux	30 120 808,6	29 121 106,9
Sécurité publique	1 200 859,1	1 290 378,7
Tourisme	135 753,4	138 501,6
Transports	751 668,7	767 299,4
Travail	31 403,9	43 593,5
Crédits périmés escomptés	(375 000,0)	-
Dépenses de programmes	62 642 000,0	61 384 000,0
Service de la dette	8 237 000,0	7 452 000,0
Total	70 879 000,0	68 836 000,0

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

** Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2011-2012 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits

	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits totaux 2012-2013
	(000 \$)			
Assemblée nationale*	117 628,2	4 836,0	8 355,5	121 147,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	79 778,0	3 357,0	7 052,0	83 473,0
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 724 745,5	2 362,0	773 209,0	2 495 592,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 067 583,9	18 379,4	39 078,8	1 088 283,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	997 835,7	3 306,1	1 485 470,0	2 479 999,6
Conseil exécutif	379 334,8	786,5	1 646,1	380 194,4
Culture, Communications et Condition féminine	664 106,3	6 222,1	6 293,8	664 178,0
Développement durable, Environnement et Parcs	211 726,1	13 293,6	40 867,2	239 299,7
Développement économique, Innovation et Exportation	960 289,7	2 555,7	3 457,1	961 191,1
Éducation, Loisir et Sport	15 975 528,9	17 947,9	403 366,2	16 360 947,2
Emploi et Solidarité sociale	4 277 947,7	1 165,3	2 759,6	4 279 542,0
Famille et Aînés	2 450 641,5	11 343,7	27 557,9	2 468 855,7
Finances	8 391 148,4	(12 945,0)	710 700,0	9 114 793,4
Immigration et Communautés culturelles	299 313,4	2 551,7	11 886,0	308 647,7
Justice	751 336,3	9 366,7	20 978,0	762 947,6
Relations internationales	115 907,6	4 208,6	19 085,0	130 784,0
Ressources naturelles et Faune	548 654,3	16 164,4	30 649,7	563 139,6
Santé et Services sociaux	30 120 808,6	1 728,6	253 863,3	30 372 943,3
Sécurité publique	1 200 859,1	18 311,1	55 455,9	1 238 003,9
Tourisme	135 753,4	-	-	135 753,4
Transports	751 668,7	20 427,9	80 045,5	811 286,3
Travail	31 403,9	500,2	1 994,1	32 897,8
Total	71 254 000,0	145 869,5	3 983 770,7	75 091 901,2
Autre poste affectant les dépenses				
Crédits périmés escomptés	(375 000,0)			
Budget de dépenses	70 879 000,0			

* L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

Sommaire des crédits

	2012-2013			2011-2012	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés**	Crédits totaux	Crédits comparatifs
(000 \$)					
Assemblée nationale***	-	121 147,7	-	121 147,7	117 089,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	43 260,7	39 450,0	762,3	83 473,0	79 662,9
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2 495 582,9	9,6	-	2 495 592,5	3 700 240,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 088 273,7	9,6	-	1 088 283,3	1 098 194,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 128 842,5	351 157,1	-	2 479 999,6	2 470 282,8
Conseil exécutif	379 098,9	1 095,5	-	380 194,4	369 722,5
Culture, Communications et Condition féminine	664 168,4	9,6	-	664 178,0	701 233,2
Développement durable, Environnement et Parcs	239 265,1	34,6	-	239 299,7	244 273,0
Développement économique, Innovation et Exportation	961 090,9	100,2	-	961 191,1	956 375,0
Éducation, Loisir et Sport	15 345 654,6	1 015 292,6	-	16 360 947,2	15 671 851,0
Emploi et Solidarité sociale	3 995 032,4	5 509,6	279 000,0	4 279 542,0	4 301 542,0
Famille et Aînés	2 236 636,5	219,2	230 000,0	2 466 855,7	2 422 321,7
Finances	859 431,5	8 255 361,9	-	9 114 793,4	7 655 063,7
Immigration et Communautés culturelles	308 638,1	9,6	-	308 647,7	313 038,3
Justice	585 399,5	177 548,1	-	762 947,6	711 105,5
Relations internationales	130 674,4	109,6	-	130 784,0	126 548,3
Ressources naturelles et Faune	558 025,4	5 114,2	-	563 139,6	593 716,3
Santé et Services sociaux	18 125 294,9	12 247 648,4	-	30 372 943,3	29 268 950,4
Sécurité publique	1 233 555,7	4 448,2	-	1 238 003,9	1 243 017,8
Tourisme	135 743,8	9,6	-	135 753,4	139 516,6
Transports	811 127,1	159,2	-	811 286,3	854 799,0
Travail	32 887,5	10,3	-	32 897,8	33 529,0
Total	52 357 684,5	22 224 454,4	509 762,3	75 091 901,2	73 072 073,5

* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014 apparaissant à la page suivante.

** Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2011-2012 (2011, c. 4), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que les crédits déjà votés pour des dépenses et des investissements imputables à l'exercice financier 2012-2013.

*** L'information portant sur les crédits et les dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014

	<u>2013-2014</u>
	(000 \$)
Emploi et Solidarité sociale	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0
Famille et Aînés	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	200 000,0
Total	<u>479 000,0</u>

Sommaire des crédits 2012-2013 pouvant être reportés en 2013-2014

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor	Total
	(000 \$)		
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	1 186,4	-	1 186,4
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2 224,1	28 450,3	30 674,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	5 118,2	-	5 118,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	9 436,6	-	9 436,6
Conseil exécutif	2 271,1	-	2 271,1
Culture, Communications et Condition féminine	2 491,4	-	2 491,4
Développement durable, Environnement et Parcs	4 641,2	-	4 641,2
Développement économique, Innovation et Exportation	2 759,1	-	2 759,1
Éducation, Loisir et Sport	4 833,5	37 703,3	42 536,8
Emploi et Solidarité sociale	14 386,0	-	14 386,0
Famille et Aînés	2 762,3	1 034,7	3 797,0
Finances	2 096,2	-	2 096,2
Immigration et Communautés culturelles	2 698,2	-	2 698,2
Justice	12 630,6	-	12 630,6
Relations internationales	2 354,7	-	2 354,7
Ressources naturelles et Faune	15 091,5	-	15 091,5
Santé et Services sociaux	4 420,3	26 102,5	30 522,8
Sécurité publique	33 267,1	-	33 267,1
Tourisme	-	-	-
Transports	15 101,7	-	15 101,7
Travail	697,9	-	697,9
Total	140 468,1	93 290,8	233 758,9

Programmes faisant l'objet d'un crédit au net*

	Page
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	
Programme 8 - Régie du logement	38
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	46
Programme 2 - Organismes d'État	47
Développement durable, Environnement et Parcs	
Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs	81
Emploi et Solidarité sociale	
Programme 3 - Administration	112
Immigration et Communautés culturelles	
Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles	137
Justice	
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre	147
Ressources naturelles et Faune	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles	159
Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique	159
Sécurité publique	
Programme 2 - Sûreté du Québec	179

* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

**CRÉDITS PAR
PORTEFEUILLES**

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Promotion et développement de la métropole	128 487,4	-	-	-	128 487,4	130 419,6
2. Modernisation des infrastructures municipales	332 993,8	-	-	-	332 993,8	2 295 455,7
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	617 382,1	-	-	-	617 382,1	608 942,8
4. Administration générale	55 205,7	2 130,2	18 465,0		71 540,5	71 558,2
5. Développement des régions et ruralité	117 505,7	-	-		117 505,7	114 815,0
6. Commission municipale du Québec	2 549,6	1,8	35,0		2 582,8	2 432,6
7. Habitation	452 574,5	-	753 009,0		1 205 583,5	458 469,3
8. Régie du logement	18 046,7	230,0	1 700,0		19 516,7	18 146,8
	<u>1 724 745,5</u>	<u>2 362,0</u>	<u>773 209,0</u>		<u>2 495 592,5</u>	<u>3 700 240,0</u>
Moins : Crédits permanents					9,6	9,6
Crédits à voter					<u>2 495 582,9</u>	<u>3 700 230,4</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	51 130,8	49 794,3
Fonctionnement	25 384,3	24 719,7
Affectation à un fonds spécial	55 016,7	55 016,7
Transfert	1 593 213,7	1 637 272,6
Total	<u>1 724 745,5</u>	<u>1 766 803,3</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	20 200,0	20 200,0
Prêts, placements, avances et autres	753 009,0	1 915 100,0
Total	<u>773 209,0</u>	<u>1 935 300,0</u>
Effectif		
	(en ETC)	
Effectif des programmes	715	735
Effectif total	<u>715</u>	<u>735</u>

Programme 1

Promotion et développement de la métropole

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Aide au développement de la métropole	110 803,4	-	-	110 803,4	112 735,6
2. Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 684,0	-	-	17 684,0	17 684,0
	<u>128 487,4</u>	-	-	128 487,4	<u>130 419,6</u>
Crédit à voter				128 487,4	130 419,6

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
(000 \$)				
Transfert	110 803,4	17 684,0	128 487,4	130 419,6
	<u>110 803,4</u>	<u>17 684,0</u>	128 487,4	<u>130 419,6</u>

Programme 2

Modernisation des infrastructures municipales

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Programmes d'aide financière en lien avec le Plan québécois des infrastructures	164 247,4	-	-	164 247,4	194 550,7
2. Autres programmes d'aide financière aux infrastructures municipales*	168 746,4	-	-	168 746,4	2 100 905,0
	332 993,8	-	-	332 993,8	2 295 455,7
Crédit à voter				332 993,8	2 295 455,7

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit accumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

* Le budget d'investissements 2011-2012 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant qui était requis pour la réalisation de la créance du gouvernement ainsi que le transfert au Ministère d'actifs liés aux obligations des municipalités à l'égard de la Société québécoise d'assainissement des eaux inscrits à la suite de la réforme comptable.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	1 630,0	-	1 630,0	1 630,0
Fonctionnement	399,5	-	399,5	399,5
Transfert	162 217,9	168 746,4	330 964,3	378 326,2
	164 247,4	168 746,4	332 993,8	380 355,7
Budget d'investissements				
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	1 915 100,0
	-	-	-	1 915 100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2013-2014 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert ».

Programme 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Compensation tenant lieu de taxes	325 285,5	-	-	325 285,5	316 200,0
2. Aide financière aux municipalités	18 248,3	-	-	18 248,3	18 894,5
3. Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	-	-	273 848,3	273 848,3
	<u>617 382,1</u>	-	-	617 382,1	<u>608 942,8</u>
Crédit à voter				617 382,1	608 942,8

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Transfert	325 285,5	18 248,3	273 848,3	617 382,1	608 942,8
	<u>325 285,5</u>	<u>18 248,3</u>	<u>273 848,3</u>	617 382,1	<u>608 942,8</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2013-2014 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter.

Programme 4 Administration générale

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Direction	3 935,0	-	-	3 935,0	3 953,0
2. Gestion	51 270,7	2 130,2	18 465,0	67 605,5	67 605,2
	55 205,7	2 130,2	18 465,0	71 540,5	71 558,2
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				71 530,9	71 548,6

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, le traitement des plaintes ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
Rémunération	2 202,0	31 733,3		33 935,3	33 935,3
Fonctionnement	766,6	19 187,4		19 954,0	19 471,5
Transfert	966,4	350,0		1 316,4	1 316,4
	3 935,0	51 270,7		55 205,7	54 723,2
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	18 465,0		18 465,0	18 465,0
	-	18 465,0		18 465,0	18 465,0
Effectif total (en ETC)	17	465		482	495

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 5

Développement des régions et ruralité

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Soutien au développement local et régional	117 505,7	-	-	117 505,7	114 815,0
Crédit à voter				117 505,7	114 815,0

Dans une perspective d'occupation et de vitalité des territoires, ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et de l'économie sociale de même qu'au soutien à la ruralité.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
(000 \$)				
Affectation à un fonds spécial	55 016,7		55 016,7	55 016,7
Transfert	62 489,0		62 489,0	59 798,3
	<u>117 505,7</u>		117 505,7	114 815,0

Programme 6

Commission municipale du Québec

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Commission municipale du Québec	2 549,6	1,8	35,0	2 582,8	2 432,6
Crédit à voter				2 582,8	2 432,6

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'administration provisoire, de médiation et d'arbitrage et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Ce programme lui permet aussi d'enquêter sur le manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Rémunération	1 845,0		1 845,0	1 750,0
Fonctionnement	704,6		704,6	650,9
	<u>2 549,6</u>		<u>2 549,6</u>	<u>2 400,9</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	35,0		35,0	35,0
	<u>35,0</u>		<u>35,0</u>	<u>35,0</u>
Effectif total (en ETC)	26		26	24

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 7 Habitation

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Société d'habitation du Québec*	452 574,5	-	753 009,0	1 205 583,5	458 469,3
Crédit à voter				1 205 583,5	458 469,3

Ce programme vise à faciliter, pour les citoyennes et les citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour l'intégration des activités de Immobilière SHQ à la Société d'habitation du Québec et pour l'application prochaine de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Transfert	452 574,5		452 574,5	458 469,3
	<u>452 574,5</u>		452 574,5	458 469,3
Budget d'investissements				
Prêts, placements, avances et autres	753 009,0		753 009,0	-
	<u>753 009,0</u>		753 009,0	-

Programme 8

Régie du logement

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Régie du logement	18 046,7	230,0	1 700,0	19 516,7	18 146,8
Crédit à voter*				19 516,7	18 146,8

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
(000 \$)				
Rémunération	13 720,5		13 720,5	12 479,0
Fonctionnement	4 326,2		4 326,2	4 197,8
	<u>18 046,7</u>		18 046,7	16 676,8
Budget d'investissements				
Immobilisations	1 700,0		1 700,0	1 700,0
	<u>1 700,0</u>		1 700,0	1 700,0
Effectif total (en ETC)	207		207	216

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédit au net

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 8 - Régie du logement		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	17 816,7	16 446,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	2 600,0	2 600,0
Crédit au net	15 216,7	13 846,8

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à décider des litiges, à informer les locataires et les locateurs de leurs droits et obligations découlant du bail et à favoriser la conciliation entre ceux-ci. Les revenus associés à ce crédit proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 600 000 \$.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 5 - Développement des régions et ruralité		
Fonds de développement régional	55 016,7	55 016,7
Total du portefeuille	55 016,7	55 016,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Support	55 016,7	55 016,7
Total du portefeuille	55 016,7	55 016,7

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement de la métropole		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 684,0	17 684,0
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	11 855,0	12 164,1
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	16 952,8	18 152,8
Grand Montréal Bleu	304,5	307,9
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole	25 000,0	25 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	21 691,1	22 110,8
Soutien au développement économique de Montréal	35 000,0	35 000,0
Total du programme 1	128 487,4	130 419,6
Programme 2 - Modernisation des infrastructures municipales		
Fonds Chantiers Canada-Québec - Grands projets	6 929,5	7 521,4
Fonds Chantiers Canada-Québec - Volets Collectivités et Grandes Villes	19 494,2	32 807,8
Fonds de stimulation de l'infrastructure	10 819,5	10 189,0
Infrastructures municipales en milieu nordique	15 783,1	16 676,9
Infrastructures Québec-Municipalités	84 751,7	101 818,8
Parachèvement des programmes en infrastructures municipales	152 628,3	168 723,1
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout	38 106,5	38 371,3
Programme d'infrastructures de loisirs	2 116,5	1 812,9
Autres crédits de transfert	335,0	405,0
Total du programme 2	330 964,3	378 326,2
Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités		
Aide aux municipalités reconstituées	882,3	891,8
Compensation financière pour les équipements antipollution	4 328,0	4 545,3
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 777,6	2 700,0
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	296 995,3	288 700,0
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	25 512,6	24 800,0
Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	273 848,3
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 444,3	1 419,6
Soutien au regroupement municipal	307,8	364,4
Autres crédits de transfert	5 285,9	5 673,4
Total du programme 3	617 382,1	608 942,8
Programme 4 - Administration générale		
Autres crédits de transfert	1 316,4	1 316,4
Programme 5 - Développement des régions et ruralité		
Communautés rurales branchées	2 000,0	1 200,0
Économie sociale	1 585,0	1 605,0
Fonds conjoncturel de développement	1 434,0	1 434,0
Infrastructures en entrepreneuriat collectif	1 000,0	-
Politique nationale de la ruralité	39 595,0	39 659,3
Soutien aux territoires en difficulté	10 000,0	10 000,0
Villages branchés du Québec	5 875,0	5 900,0
Autres crédits de transfert	1 000,0	-
Total du programme 5	62 489,0	59 798,3

Crédits de transfert (suite)

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 7 - Habitation		
Aide à l'amélioration de l'habitat	78 719,2	58 999,8
Aide au logement social, communautaire et abordable	340 878,9	366 393,1
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	465,0	465,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	32 511,4	32 611,4
Total du programme 7	452 574,5	458 469,3
Total du portefeuille	1 593 213,7	1 637 272,6

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	16 009,2	22 019,1
Entreprises et organismes d'État	32 561,4	32 646,4
Établissements de santé et de services sociaux	35,0	-
Institutions d'enseignement	14 336,5	16 215,5
Municipalités	1 053 058,0	1 080 769,3
Organismes à but non lucratif	306 445,8	299 176,8
Personnes	170 767,8	186 445,5
Total du portefeuille	1 593 213,7	1 637 272,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	21 061,7	21 448,2
Fonctionnement	7 312,8	7 111,4
Capital	493 506,6	428 108,2
Intérêt	159 515,2	227 209,9
Support	911 817,4	953 394,9
Total du portefeuille	1 593 213,7	1 637 272,6

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
	2012-2013			2012-2013	2011-2012
				(000 \$)	
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	424 499,4	18 006,6	38 688,0	445 180,8	455 439,0
2. Organismes d'État	643 084,5	372,8	390,8	643 102,5	642 755,6
	<u>1 067 583,9</u>	<u>18 379,4</u>	<u>39 078,8</u>	1 088 283,3	1 098 194,6
Moins : Crédits permanents				<u>9,6</u>	<u>9,6</u>
Crédits à voter				1 088 273,7	1 098 185,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	118 339,5	118 339,5
Fonctionnement	70 660,7	71 906,8
Transfert	878 583,7	877 680,0
Total	1 067 583,9	1 067 926,3
Budget d'investissements		
Immobilisations	38 578,8	47 121,5
Prêts, placements, avances et autres	500,0	500,0
Total	39 078,8	47 621,5
Effectif	(en ETC)	
Effectif des programmes	1 813	1 876
Effectif total	1 813	1 876

Programme 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, de pêche et aquacoles	285 080,4	-	-	285 080,4	291 001,1
2. Institut de technologie agroalimentaire	20 147,2	-	-	20 147,2	17 890,5
3. Santé animale et inspection des aliments	50 786,1	-	-	50 786,1	50 653,1
4. Direction et services à la gestion	68 485,7	18 006,6	38 688,0	89 167,1	95 894,3
	<u>424 499,4</u>	<u>18 006,6</u>	<u>38 688,0</u>	<u>445 180,8</u>	<u>455 439,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				9,6	9,6
Crédit à voter*				<u>445 171,2</u>	<u>455 429,4</u>

Ce programme vise à développer le potentiel et à améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agriculture.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2012-2013	2011-2012
	1	2	3	4		
	(000 \$)					
Rémunération	46 900,5	17 098,8	20 311,2	23 690,1	108 000,6	108 315,6
Fonctionnement	10 011,0	2 240,9	10 867,6	44 795,6	67 915,1	69 173,1
Transfert	228 168,9	807,5	19 607,3	-	248 583,7	247 680,0
	<u>285 080,4</u>	<u>20 147,2</u>	<u>50 786,1</u>	<u>68 485,7</u>	<u>424 499,4</u>	<u>425 168,7</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	-	38 188,0	38 188,0	46 750,7
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	500,0	500,0	500,0
	-	-	-	<u>38 688,0</u>	<u>38 688,0</u>	<u>47 250,7</u>
Effectif total (en ETC)	742	261	452	216	1 671	1 730

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2 Organismes d'État

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. La Financière agricole du Québec	630 000,0	-	-	630 000,0	630 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 096,1	327,8	350,0	9 118,3	8 924,8
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 988,4	45,0	40,8	3 984,2	3 830,8
	<u>643 084,5</u>	<u>372,8</u>	<u>390,8</u>	<u>643 102,5</u>	<u>642 755,6</u>
Crédit à voter*				643 102,5	642 755,6

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Rémunération	-	7 212,7	3 126,2	10 338,9	10 023,9
Fonctionnement	-	1 883,4	862,2	2 745,6	2 733,7
Transfert	630 000,0	-	-	630 000,0	630 000,0
	<u>630 000,0</u>	<u>9 096,1</u>	<u>3 988,4</u>	<u>643 084,5</u>	<u>642 757,6</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	350,0	40,8	390,8	370,8
	-	350,0	40,8	390,8	370,8
Effectif total (en ETC)	-	98	44	142	146

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédit au net

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	406 492,8	408 188,3
Moins : Revenus associés au crédit au net	7 960,0	7 960,0
Crédit au net	398 532,8	400 228,3

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec, de Santé animale et d'inspection des aliments, du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection et de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Santé animale et inspection des aliments

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale, et d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 7 500 000 \$ dans le cas des autres activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments.

- Laboratoire de diagnostics en phytoprotection

Ce crédit au net concerne les activités du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification pour l'analyse des échantillons de végétaux et d'insectes.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification aux usagers de la fabrique à glace aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus.

Crédit au net (suite)

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Organismes d'État		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	642 711,7	642 384,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	770,0	770,0
Crédit au net	641 941,7	641 614,8

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 700 000 \$.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 70 000 \$.

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments		
Aide à la recherche et au transfert technologique	15 676,7	18 001,7
Amélioration de la santé animale	15 132,3	15 132,3
Appui à la formation	5 444,5	1 837,6
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	10 503,0	12 503,0
Appui au développement en région	28 610,0	29 676,9
Appui au secteur de la transformation	9 057,6	14 807,6
Prime-Vert	40 101,4	33 101,4
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	122 823,2	120 844,5
Traçabilité des aliments	500,0	500,0
Autres crédits de transfert	735,0	1 275,0
Total du programme 1	248 583,7	247 680,0
Programme 2 - Organismes d'État		
La Financière agricole du Québec	630 000,0	630 000,0
Total du portefeuille	878 583,7	877 680,0

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	795 812,2	795 275,4
Entreprises et organismes d'État	57 000,0	57 000,0
Institutions d'enseignement	7 602,2	3 995,3
Organismes à but non lucratif	18 169,3	21 409,3
Total du portefeuille	878 583,7	877 680,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	44 796,7	44 796,7
Fonctionnement	12 500,0	12 500,0
Capital	24 226,9	17 226,9
Intérêt	150,6	150,6
Support	796 909,5	803 005,8
Total du portefeuille	878 583,7	877 680,0

Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Secrétariat du Conseil du trésor	95 671,4	3 206,1	6 625,0	99 090,3	110 070,6
2. Fonctions gouvernementales	238 784,9	-	703 445,0	942 229,9	1 089 242,0
3. Commission de la fonction publique	4 256,5	100,0	300,0	4 456,5	3 685,6
4. Régimes de retraite et d'assurances	346 605,3	-	-	346 605,3	351 605,3
5. Fonds de suppléance	312 517,6	-	775 100,0	1 087 617,6	915 679,3
	997 835,7	3 306,1	1 485 470,0	2 479 999,6	2 470 282,8
Moins : Crédits permanents				351 157,1	347 197,1
Crédits à voter				2 128 842,5	2 123 085,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
(000 \$)		
Rémunération	381 879,7	383 977,7
Fonctionnement	590 530,6	514 232,6
Affectation à un fonds spécial	475,0	1 720,0
Transfert	24 950,4	31 510,0
Total	997 835,7	931 440,3
Budget d'investissements		
Immobilisations	27 500,0	27 359,1
Prêts, placements, avances et autres	1 457 970,0	1 514 749,5
Total	1 485 470,0	1 542 108,6
Effectif		
(en ETC)		
Effectif des programmes	562	568
Effectif total	562	568

Programme 1 Secrétariat du Conseil du trésor

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Soutien au Conseil du trésor	95 671,4	3 206,1	6 625,0	99 090,3	110 070,6
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				99 080,7	110 061,0

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Rémunération	44 533,3		44 533,3	44 533,3
Fonctionnement	48 799,5		48 799,5	57 740,2
Transfert	2 338,6		2 338,6	4 378,2
	95 671,4		95 671,4	106 651,7
Budget d'investissements				
Immobilisations	6 500,0		6 500,0	6 500,0
Prêts, placements, avances et autres	125,0		125,0	125,0
	6 625,0		6 625,0	6 625,0
Effectif total (en ETC)	522		522	531

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Fonctions gouvernementales

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Soutien aux opérations gouvernementales	220 284,3	-	-	220 284,3	230 461,0
2. Fonds dédiés aux sinistres	475,0	-	-	475,0	1 720,0
3. Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction	14 518,1	-	45,0	14 563,1	-
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information*	3 507,5	-	20 600,0	24 107,5	20 600,0
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	100,0	100,0
6. Provision pour passif environnemental**	-	-	682 700,0	682 700,0	826 934,0

Suite à la page 52

Ce programme vise à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Les budgets d'investissements 2011-2012 et 2012-2013 incluent, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », les sommes requises pour pourvoir en crédits les montants additionnels qui ont été inscrits à la dette nette pour la révision de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	5 928,6	-	3 971,6	-	-	-	9 900,2
Fonctionnement	214 355,7	-	10 546,5	3 507,5	-	-	228 409,7
Affectation à un fonds spécial	-	475,0	-	-	-	-	475,0
	<u>220 284,3</u>	<u>475,0</u>	<u>14 518,1</u>	<u>3 507,5</u>	-	-	<u>238 784,9</u>
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	20 600,0	100,0	-	20 700,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	45,0	-	-	682 700,0	682 745,0
	-	-	<u>45,0</u>	<u>20 600,0</u>	<u>100,0</u>	<u>682 700,0</u>	<u>703 445,0</u>

Programme 2 (suite)

Fonctions gouvernementales

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
7. Provision pour l'équité salariale*	-	-	-	-	9 427,0
	238 784,9	-	703 445,0	942 229,9	1 089 242,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les commissions d'enquête, (L.R.Q., c. C-37)					
Élément 3				8 960,0	-
Crédit à voter				933 269,9	1 089 242,0

* Le budget d'investissements 2011-2012 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour couvrir l'excédent de dépenses sur les crédits imputables à l'exercice financier 2010-2011.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Rémunération	9 900,2	-		9 900,2	11 970,9
Fonctionnement	228 409,7	-		228 409,7	218 490,1
Affectation à un fonds spécial	475,0	-		475,0	1 720,0
	238 784,9	-		238 784,9	232 181,0
Budget d'investissements					
Immobilisations	20 700,0	-		20 700,0	20 700,0
Prêts, placements, avances et autres	682 745,0	-		682 745,0	836 361,0
	703 445,0	-		703 445,0	857 061,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 3

Commission de la fonction publique

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Commission de la fonction publique	4 256,5	100,0	300,0	4 456,5	3 685,6
Crédit à voter				4 456,5	3 685,6

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Rémunération	3 352,7		3 352,7	2 852,7
Fonctionnement	903,8		903,8	733,8
	<u>4 256,5</u>		<u>4 256,5</u>	<u>3 586,5</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	300,0		300,0	159,1
	<u>300,0</u>		<u>300,0</u>	<u>159,1</u>
Effectif total (en ETC)	40		40	37

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 4 Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Régime de retraite des fonctionnaires	21 778,0	-	-	21 778,0	29 189,0
2. Régime de retraite de certains enseignants	19 263,0	-	-	19 263,0	23 783,0
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	184 851,0	-	-	184 851,0	180 740,0
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 429,8	-	-	4 429,8	4 429,8
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	12 790,0	-	-	12 790,0	12 628,0
6. Régime de retraite des juges	13 871,0	-	-	13 871,0	13 630,0

Suite à la page 55

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			6	Sous- total
			3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	21 778,0	-	184 851,0	1 081,0	12 790,0	13 871,0	234 371,0
Transfert	-	19 263,0	-	3 348,8	-	-	22 611,8
	21 778,0	19 263,0	184 851,0	4 429,8	12 790,0	13 871,0	256 982,8

Programme 4 (suite)

Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	18 190,0	-	-	18 190,0	17 375,0
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	71 432,5	-	-	71 432,5	69 830,5
	<u>346 605,3</u>	-	-	<u>346 605,3</u>	<u>351 605,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12)					
Élément 1				21 778,0	29 189,0
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1)					
Élément 2				19 263,0	23 783,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 3				184 851,0	180 740,0
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (L.Q. 1970, c. 6)					
Élément 4				12,0	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2)					
Élément 5				12 790,0	12 628,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 6				13 871,0	13 630,0
Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1)					
Élément 7				18 190,0	17 375,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 8				71 432,5	69 830,5
Crédit à voter				<u>4 417,8</u>	<u>4 417,8</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Rémunération	234 371,0	18 190,0	71 432,5	323 993,5	324 473,5
Transfert	22 611,8	-	-	22 611,8	27 131,8
	<u>256 982,8</u>	<u>18 190,0</u>	<u>71 432,5</u>	<u>346 605,3</u>	<u>351 605,3</u>

Programme 5 Fonds de suppléance

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	312 417,6	-	-	312 417,6	237 315,8
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	100,0	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier 2012-2013*	-	-	775 000,0	775 000,0	678 163,5
4. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, au financement des infrastructures*	-	-	100,0	100,0	100,0
	312 517,6	-	775 100,0	1 087 617,6	915 679,3
Crédit à voter				1 087 617,6	915 679,3

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

* Le solde non utilisé de tout montant transféré à partir du présent crédit est remboursé et peut être utilisé à nouveau, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2012-2013	2011-2012
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	-	100,0	-	-	100,0	147,3
Fonctionnement	312 417,6	-	-	-	312 417,6	237 268,5
	312 417,6	100,0	-	-	312 517,6	237 415,8
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	775 000,0	100,0	775 100,0	678 263,5
	-	-	775 000,0	100,0	775 100,0	678 263,5

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Fonctions gouvernementales		
Fonds relatif à certains sinistres	475,0	1 720,0
Total du portefeuille	475,0	1 720,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Fonctionnement	20,0	20,0
Intérêt	455,0	1 700,0
Total du portefeuille	475,0	1 720,0

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor		
Appui au passage à la société de l'information	2 053,2	4 053,2
Autres crédits de transfert	285,4	325,0
Total du programme 1	<u>2 338,6</u>	<u>4 378,2</u>
Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 348,8	3 348,8
Régime de retraite de certains enseignants	19 263,0	23 783,0
Total du programme 4	<u>22 611,8</u>	<u>27 131,8</u>
Total du portefeuille	<u>24 950,4</u>	<u>31 510,0</u>

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 781,8	1 781,8
Institutions d'enseignement	21 240,6	26 160,6
Organismes à but non lucratif	1 928,0	3 567,6
Total du portefeuille	<u>24 950,4</u>	<u>31 510,0</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	22 611,8	27 131,8
Support	2 338,6	4 378,2
Total du portefeuille	<u>24 950,4</u>	<u>31 510,0</u>

Conseil exécutif

Programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :	Plus :	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
(000 \$)					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	748,9	748,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	62 449,3	530,6	768,0	62 686,7	65 449,4
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	13 828,9	110,8	162,2	13 880,3	14 328,6
4. Affaires autochtones	241 753,3	53,2	28,8	241 728,9	227 881,7
5. Jeunesse	53 532,9	13,9	25,1	53 544,1	53 515,9
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 021,5	78,0	662,0	7 605,5	7 798,0
	379 334,8	786,5	1 646,1	380 194,4	369 722,5
Moins : Crédits permanents				1 095,5	1 095,5
Crédits à voter				379 098,9	368 627,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
(000 \$)		
Rémunération	57 398,2	58 213,2
Fonctionnement	30 675,5	33 347,1
Transfert	289 961,1	275 866,7
Créances douteuses et autres provisions	1 300,0	1 400,0
Total	379 334,8	368 827,0
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 539,6	1 539,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	106,5
Total	1 646,1	1 646,1
Effectif (en ETC)		
Effectif des programmes	648	661
Effectif total	648	661

Programme 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	748,9	748,9
Crédit à voter				748,9	748,9

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Rémunération	634,3		634,3	634,3
Fonctionnement	114,6		114,6	114,6
	748,9		748,9	748,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Cabinet du premier ministre	4 943,3	-	-	-	4 943,3	4 943,3
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	10 923,6	-	-	-	10 923,6	11 324,8
3. Direction générale de l'administration	17 683,3	530,6	-	768,0	17 920,7	18 359,7
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-	-	-	1 066,7	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	16 049,9	-	-	-	16 049,9	16 189,9

Suite à la page 62

Ce programme vise à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	3 855,6	9 362,3	9 486,1	1 066,7	15 795,6	39 566,3
Fonctionnement	643,2	1 296,3	8 197,2	-	254,3	10 391,0
Transfert	444,5	265,0	-	-	-	709,5
	4 943,3	10 923,6	17 683,3	1 066,7	16 049,9	50 666,8
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	-	761,5	-	-	761,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	6,5	-	-	6,5
	-	-	768,0	-	-	768,0
Effectif total (en ETC)	-	100	84	-	223	407

Programme 2 (suite)

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	11 782,5	-	-	11 782,5	13 565,0
	62 449,3	530,6	768,0	62 686,7	65 449,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Élément 4				1 066,7	1 066,7
Crédit à voter				61 610,4	64 373,1

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Rémunération	39 566,3	-		39 566,3	40 011,3
Fonctionnement	10 391,0	11 782,5		22 173,5	24 441,2
Transfert	709,5	-		709,5	759,5
	50 666,8	11 782,5		62 449,3	65 212,0
Budget d'investissements					
Immobilisations	761,5	-		761,5	761,5
Prêts, placements, avances et autres	6,5	-		6,5	6,5
	768,0	-		768,0	768,0
Effectif total (en ETC)	407	-		407	413

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information	968,7	10,2	15,0	973,5	973,5
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5 359,6	100,6	147,2	5 406,2	5 773,3
3. Représentation du Québec au Canada	2 281,7	-	-	2 281,7	2 258,8
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	5 218,9	-	-	5 218,9	5 323,0
	<u>13 828,9</u>	<u>110,8</u>	<u>162,2</u>	<u>13 880,3</u>	<u>14 328,6</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				<u>13 870,7</u>	<u>14 319,0</u>

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires du Canada.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2012-2013	2011-2012
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	600,0	3 246,1	1 440,7	775,0	6 061,8	6 061,8
Fonctionnement	296,0	1 613,5	841,0	105,7	2 856,2	3 040,1
Transfert	72,7	500,0	-	4 338,2	4 910,9	5 175,3
	<u>968,7</u>	<u>5 359,6</u>	<u>2 281,7</u>	<u>5 218,9</u>	<u>13 828,9</u>	<u>14 277,2</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	15,0	47,2	-	-	62,2	62,2
Prêts, placements, avances et autres	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	<u>15,0</u>	<u>147,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>162,2</u>	<u>162,2</u>
Effectif total (en ETC)	-	47	26	13	86	88

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 4 Affaires autochtones

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Secrétariat aux affaires autochtones	241 753,3	53,2	28,8	241 728,9	227 881,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter				241 719,3	227 872,1

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
(000 \$)				
Rémunération	3 578,3		3 578,3	3 578,3
Fonctionnement	2 864,6		2 864,6	2 892,8
Transfert	234 010,4		234 010,4	220 035,0
Créances douteuses et autres provisions	1 300,0		1 300,0	1 400,0
	<u>241 753,3</u>		<u>241 753,3</u>	<u>227 906,1</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	28,8		28,8	28,8
	<u>28,8</u>		<u>28,8</u>	<u>28,8</u>
Effectif total (en ETC)	39		39	40

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 5 Jeunesse

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Secrétariat à la jeunesse	53 532,9	13,9	25,1	53 544,1	53 515,9
Crédit à voter				53 544,1	53 515,9

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Rémunération	1 910,6		1 910,6	2 190,6
Fonctionnement	1 342,0		1 342,0	1 467,2
Transfert	50 280,3		50 280,3	49 846,9
	<u>53 532,9</u>		53 532,9	53 504,7
Budget d'investissements				
Immobilisations	25,1		25,1	25,1
	<u>25,1</u>		25,1	25,1
Effectif total (en ETC)	32		32	35

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 6

Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Réforme des institutions démocratiques	828,8	-	-	828,8	883,0
2. Commission d'accès à l'information	5 711,8	78,0	662,0	6 295,8	6 434,1
3. Soutien à l'accès en information et protection des renseignements personnels	480,9	-	-	480,9	480,9
	7 021,5	78,0	662,0	7 605,5	7 798,0
Crédit à voter				7 605,5	7 798,0

Ce programme vise à permettre l'adoption ou la modification de diverses lois de nature électorale, assurer le volet recherche et conseil au bénéfice du ministre responsable et permettre de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer et à bonifier les institutions démocratiques. Il vise également à promouvoir l'accès à l'information et à assurer la protection des renseignements personnels. Il permet l'adoption et la modification des lois afférentes tout en permettant un volet conseil auprès du ministre responsable ainsi qu'auprès de tous les intervenants du milieu.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Rémunération	733,7	4 537,3	375,9	5 646,9	5 736,9
Fonctionnement	95,1	1 174,5	55,0	1 324,6	1 391,2
Transfert	-	-	50,0	50,0	50,0
	828,8	5 711,8	480,9	7 021,5	7 178,1
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	662,0	-	662,0	662,0
	-	662,0	-	662,0	662,0
Effectif total (en ETC)	10	67	7	84	85

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	175,0	175,0
Autres crédits de transfert	534,5	584,5
Total du programme 2	709,5	759,5
Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes		
Appui à la francophonie canadienne	1 348,8	1 348,8
Centre de la francophonie des Amériques	2 100,4	2 129,5
Coopération intergouvernementale	889,0	959,3
Soutien à la recherche	500,0	665,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	4 910,9	5 175,3
Programme 4 - Affaires autochtones		
Entente avec les Inuits (Sanarrutik)	21 066,7	20 237,0
Entente avec les Naskapis	1 945,6	1 900,0
Ententes avec la nation crie	129 182,0	110 631,9
Financement global de l'Administration régionale Kativik	53 989,4	49 486,2
Financement global des villages nordiques	15 031,1	13 777,4
Fonds de développement pour les autochtones	4 477,9	5 597,4
Fonds d'initiatives autochtones	6 895,0	16 982,4
Organismes autochtones	1 350,0	1 350,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 4	234 010,4	220 035,0
Programme 5 - Jeunesse		
Stratégie d'action jeunesse et autres crédits de transfert	50 280,3	49 846,9
Programme 6 - Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information		
Soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	50,0
Total du portefeuille	289 961,1	275 866,7

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par bénéficiaires**

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	10 136,8	8 823,2
Entreprises et organismes d'État	2 100,4	2 129,5
Établissements de santé et de services sociaux	210,4	279,7
Institutions d'enseignement	837,2	988,9
Municipalités	202 266,9	205 295,6
Organismes à but non lucratif	74 400,5	58 249,2
Personnes	8,9	100,6
Total du portefeuille	289 961,1	275 866,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Fonctionnement	2 100,4	2 129,5
Capital	7 275,6	7 367,3
Intérêt	4 732,3	4 803,3
Support	275 852,8	261 566,6
Total du portefeuille	289 961,1	275 866,7

Culture, Communications et Condition féminine

Programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :	Plus :	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
(000 \$)					
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	59 182,4	5 967,1	6 054,8	59 270,1	93 735,2
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	566 579,9	-	-	566 579,9	569 678,2
3. Charte de la langue française	27 857,6	235,0	204,0	27 826,6	27 417,2
4. Condition féminine	10 486,4	20,0	35,0	10 501,4	10 402,6
	664 106,3	6 222,1	6 293,8	664 178,0	701 233,2
Moins : Crédits permanents				9,6	9,6
Crédits à voter*				664 168,4	701 223,6

* La diminution des crédits s'explique essentiellement par des dépenses non récurrentes affectées en 2011-2012 à la Maison symphonique de Montréal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	50 740,9	50 908,3
Fonctionnement	39 191,6	57 577,3
Transfert	573 777,3	576 875,6
Créances douteuses et autres provisions	396,5	396,5
Total	664 106,3	685 757,7
Budget d'investissements		
Immobilisations	6 293,8	20 903,8
Total	6 293,8	20 903,8
Effectif		
	(en ETC)	
Effectif des programmes	721	736
Effectif total	721	736

Programme 1
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Gestion interne et soutien	56 149,7	5 927,1	6 019,0	56 241,6	90 713,8
2. Centre de conservation du Québec	2 433,8	40,0	35,8	2 429,6	2 418,7
3. Commission des biens culturels du Québec	598,9	-	-	598,9	602,7
	<u>59 182,4</u>	<u>5 967,1</u>	<u>6 054,8</u>	59 270,1	<u>93 735,2</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1					
				9,6	9,6
Crédit à voter*				59 260,5	93 725,6

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but d'assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Enfin, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

* La diminution des crédits s'explique essentiellement par des dépenses non récurrentes affectées en 2011-2012 à la Maison symphonique de Montréal.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2012-2013	2011-2012
Rémunération	27 208,5	1 434,2	390,4	29 033,1	29 341,5
Fonctionnement	28 941,2	999,6	208,5	30 149,3	48 902,2
	<u>56 149,7</u>	<u>2 433,8</u>	<u>598,9</u>	59 182,4	<u>78 243,7</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	6 019,0	35,8	-	6 054,8	20 664,8
	<u>6 019,0</u>	<u>35,8</u>	<u>-</u>	6 054,8	<u>20 664,8</u>
Effectif total (en ETC)	334	30	5	369	378

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Action culturelle et communications	166 310,0	-	-	166 310,0	173 042,4
2. Musées nationaux	68 785,3	-	-	68 785,3	68 174,4
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	18 138,4	-	-	18 138,4	18 282,7
4. Société de développement des entreprises culturelles	62 550,1	-	-	62 550,1	60 862,4
5. Société de télédiffusion du Québec	58 463,5	-	-	58 463,5	59 279,6
6. Conseil des arts et des lettres du Québec	86 497,8	-	-	86 497,8	85 104,5

Suite à la page 72

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Transfert	166 310,0	68 785,3	18 138,4	62 153,6	58 463,5	86 497,8	460 348,6
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	396,5	-	-	396,5
	166 310,0	68 785,3	18 138,4	62 550,1	58 463,5	86 497,8	460 745,1

Programme 2 (suite)

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
7. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	76 499,6	-	-	76 499,6	75 488,2
8. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 335,2	-	-	29 335,2	29 444,0
	<u>566 579,9</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>566 579,9</u>	<u>569 678,2</u>
Crédit à voter				566 579,9	569 678,2

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Transfert	460 348,6	76 499,6	29 335,2	566 183,4	569 281,7
Créances douteuses et autres provisions	396,5	-	-	396,5	396,5
	<u>460 745,1</u>	<u>76 499,6</u>	<u>29 335,2</u>	<u>566 579,9</u>	<u>569 678,2</u>

Programme 3

Charte de la langue française

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Coordination de la politique linguistique	1 691,7	6,0	5,0	1 690,7	1 403,7
2. Office québécois de la langue française	23 359,1	215,0	190,0	23 334,1	23 185,6
3. Conseil supérieur de la langue française	1 451,1	14,0	9,0	1 446,1	1 456,8
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 355,7	-	-	1 355,7	1 371,1
	27 857,6	235,0	204,0	27 826,6	27 417,2
Crédit à voter				27 826,6	27 417,2

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2012-2013	2011-2012
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	1 207,0	15 216,0	794,7	-	17 217,7	16 926,7
Fonctionnement	186,1	4 664,3	639,9	645,7	6 136,0	6 017,6
Transfert	298,6	3 478,8	16,5	710,0	4 503,9	4 503,9
	1 691,7	23 359,1	1 451,1	1 355,7	27 857,6	27 448,2
Budget d'investissements						
Immobilisations	5,0	190,0	9,0	-	204,0	204,0
	5,0	190,0	9,0	-	204,0	204,0
Effectif total (en ETC)	12	246	16	-	274	276

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 4 Condition féminine

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Conseil du statut de la femme	4 168,2	15,0	25,0	4 178,2	4 393,6
2. Secrétariat à la condition féminine	6 318,2	5,0	10,0	6 323,2	6 009,0
	<u>10 486,4</u>	<u>20,0</u>	<u>35,0</u>	10 501,4	<u>10 402,6</u>
Crédit à voter				10 501,4	10 402,6

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	2 963,1	1 527,0	4 490,1	4 640,1
Fonctionnement	1 205,1	1 701,2	2 906,3	2 657,5
Transfert	-	3 090,0	3 090,0	3 090,0
	<u>4 168,2</u>	<u>6 318,2</u>	10 486,4	<u>10 387,6</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	25,0	10,0	35,0	35,0
	<u>25,0</u>	<u>10,0</u>	35,0	<u>35,0</u>
Effectif total (en ETC)	58	20	78	82

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État		
Aide au fonctionnement	48 963,0	48 777,3
Aide aux immobilisations	85 816,3	90 216,3
Aide aux initiatives de partenariat	13 580,1	14 430,1
Aide aux projets	4 930,1	6 722,3
Autres interventions particulières en culture et en communications	13 020,5	12 896,4
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - fonctionnement	75 495,3	74 483,9
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - programmes d'aide	1 004,3	1 004,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 750,6	5 857,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	80 747,2	79 247,2
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 335,2	29 444,0
Musée d'Art contemporain de Montréal	10 175,7	10 287,6
Musée de la Civilisation	25 005,6	25 101,5
Musée des beaux-arts de Montréal	19 085,1	18 159,1
Musée national des beaux-arts du Québec	14 518,9	14 626,2
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	6 834,9	6 947,2
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	55 318,7	53 518,7
Société de la Place des Arts de Montréal	13 389,9	13 484,2
Société de télédiffusion du Québec	58 463,5	59 279,6
Société du Grand Théâtre de Québec	4 748,5	4 798,5
Total du programme 2	566 183,4	569 281,7
Programme 3 - Charte de la langue française		
Promotion et diffusion de la langue française	1 087,4	1 087,4
Réussir ensemble en français	3 350,0	3 350,0
Autres crédits de transfert	66,5	66,5
Total du programme 3	4 503,9	4 503,9
Programme 4 - Condition féminine		
Égalité entre les femmes et les hommes	1 690,0	1 690,0
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0
Tables de concertation en matière de condition féminine	360,0	360,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 4	3 090,0	3 090,0
Total du portefeuille	573 777,3	576 875,6

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	48 019,1	47 939,2
Entreprises et organismes d'État	246 654,6	246 860,3
Institutions d'enseignement	2 631,0	2 241,4
Municipalités	60 346,2	62 624,3
Organismes à but non lucratif	202 503,4	203 863,5
Personnes	13 623,0	13 346,9
Total du portefeuille	573 777,3	576 875,6

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	121 555,7	121 896,5
Fonctionnement	69 583,4	69 834,5
Capital	96 220,7	98 363,1
Intérêt	46 147,5	47 405,1
Support	240 270,0	239 376,4
Total du portefeuille	573 777,3	576 875,6

Développement durable, Environnement et Parcs

Programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	206 452,6	13 269,4	40 817,2	234 000,4	238 909,3
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 273,5	24,2	50,0	5 299,3	5 363,7
	211 726,1	13 293,6	40 867,2	239 299,7	244 273,0
Moins : Crédits permanents				34,6	34,6
Crédits à voter				239 265,1	244 238,4

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
(000 \$)		
Rémunération	93 895,3	90 843,6
Fonctionnement	65 380,7	62 173,6
Transfert	52 425,1	50 533,8
Créances douteuses et autres provisions	25,0	25,0
Total	211 726,1	203 576,0
Budget d'investissements		
Immobilisations	40 867,2	52 767,2
Total	40 867,2	52 767,2
Effectif		
(en ETC)		
Effectif des programmes	1 799	1 780
Effectif total	1 799	1 780

Programme 1 Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Politiques environnementales	24 799,5	-	56,8	24 856,3	23 506,7
2. Développement durable, gestion des parcs, évaluations et suivi de l'environnement	68 219,1	-	7 423,6	75 642,7	76 462,6
3. Analyse et expertise régionales	23 262,3	-	3 498,9	26 761,2	27 243,5
4. Centre de contrôle environnemental du Québec	18 874,1	-	1 263,0	20 137,1	18 365,8
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 570,3	-	725,0	6 295,3	4 837,0
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	11 308,3	-	22 676,7	33 985,0	41 796,9

Suite à la page 79

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources. Il permet également d'assumer la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
	(000 \$)						
Rémunération	10 607,6	13 696,1	13 536,6	16 361,2	4 430,3	8 283,0	66 914,8
Fonctionnement	2 066,3	23 483,5	754,2	2 512,9	1 140,0	2 980,3	32 937,2
Transfert	12 125,6	31 039,5	8 971,5	-	-	45,0	52 181,6
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	-	-
	24 799,5	68 219,1	23 262,3	18 874,1	5 570,3	11 308,3	152 033,6
Budget d'investissements							
Immobilisations	56,8	7 423,6	3 498,9	1 263,0	725,0	22 676,7	35 644,0
	56,8	7 423,6	3 498,9	1 263,0	725,0	22 676,7	35 644,0
Effectif total (en ETC)	229	249	301	402	105	217	1 503

Programme 1 (suite)

Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
7. Direction	5 785,5	-		37,2	5 822,7	6 028,6
8. Services à la gestion	48 633,5	13 269,4		5 136,0	40 500,1	40 668,2
	206 452,6	13 269,4		40 817,2	234 000,4	238 909,3
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 7					9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 8					25,0	25,0
Crédit à voter*					233 965,8	238 874,7

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Rémunération	66 914,8	4 739,1	18 464,1	90 118,0	87 004,7
Fonctionnement	32 937,2	816,4	30 130,9	63 884,5	60 670,4
Transfert	52 181,6	230,0	13,5	52 425,1	50 533,8
Créances douteuses et autres provisions	-	-	25,0	25,0	25,0
	152 033,6	5 785,5	48 633,5	206 452,6	198 233,9
Budget d'investissements					
Immobilisations	35 644,0	37,2	5 136,0	40 817,2	52 717,2
	35 644,0	37,2	5 136,0	40 817,2	52 717,2
Effectif total (en ETC)	1 503	86	146	1 735	1 716

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 7 et 8 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits des éléments 5 et 6 peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à l'élément 5, en excluant la partie « Investissements », et de 600 000 \$ à l'élément 6, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », afin de donner suite à deux ententes de gestion intervenues entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

Programme 2 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 273,5	24,2	50,0	5 299,3	5 363,7
Crédit à voter				5 299,3	5 363,7

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Rémunération	3 777,3		3 777,3	3 838,9
Fonctionnement	1 496,2		1 496,2	1 503,2
	<u>5 273,5</u>		5 273,5	5 342,1
Budget d'investissements				
Immobilisations	50,0		50,0	50,0
	<u>50,0</u>		50,0	50,0
Effectif total (en ETC)	64		64	64

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédit au net

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	193 183,2	186 192,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	3 750,0	3 750,0
Crédit au net	189 433,2	182 442,1

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la Protection de l'environnement et gestion des parcs.

- Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Centre d'expertise hydrique du Québec dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion, à la régularisation des barrages publics et à la gestion des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du Centre d'expertise hydrique du Québec donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

- Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dont la mission est d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités et/ou de projets menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation ainsi qu'à la perception de droits découlant des lois et règlements dont l'application relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ, de même que les revenus perçus en application d'un arrêté ministériel pris en vertu de l'article 31.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus concernés donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 1 400 000 \$.

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs		
Assainissement de l'air	1 759,4	1 759,4
Parcs en milieu nordique	3 100,0	2 300,0
Programme ClimatSol	2 191,6	2 696,9
Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	3 825,0	1 950,0
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	6 779,9	7 309,3
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	380,0	380,0
Programme partenaires pour la nature	4 350,0	3 510,0
Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent	300,0	300,0
Société des établissements de plein air du Québec	22 722,4	22 311,4
Soutien aux organismes de bassin versant	5 200,0	5 200,0
Autres crédits de transfert	1 816,8	2 816,8
Total du programme 1	<u>52 425,1</u>	<u>50 533,8</u>
Total du portefeuille	52 425,1	50 533,8

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	22 722,4	22 311,4
Institutions d'enseignement	4 325,0	2 450,0
Municipalités	10 860,9	11 895,6
Organismes à but non lucratif	14 516,8	13 876,8
Total du portefeuille	<u>52 425,1</u>	<u>50 533,8</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Capital	20 226,0	18 171,5
Intérêt	9 219,1	10 721,5
Support	22 980,0	21 640,8
Total du portefeuille	<u>52 425,1</u>	<u>50 533,8</u>

Programme 1

Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Direction et services à la gestion	34 857,7	2 550,1	3 005,0	35 312,6	35 608,9
2. Développement des politiques et aide à l'entrepreneuriat	28 255,6	-	-	28 255,6	21 756,1
3. Développement des secteurs industriels	58 243,0	-	-	58 243,0	64 198,3
4. Développement des marchés	30 345,6	-	-	30 345,6	16 339,4
5. Développement économique en région et services aux entreprises	120 230,3	-	140,0	120 370,3	136 058,9
6. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	183 113,0	-	-	183 113,0	219 094,6

Suite à la page 85

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	15 463,2	5 855,9	8 032,9	4 794,3	14 753,3	7 815,2	56 714,8
Fonctionnement	18 274,4	3 562,5	1 687,9	4 975,2	2 480,4	804,6	31 785,0
Transfert	1 120,1	18 837,2	48 522,2	20 576,1	102 996,6	174 493,2	366 545,4
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	-	-
	<u>34 857,7</u>	<u>28 255,6</u>	<u>58 243,0</u>	<u>30 345,6</u>	<u>120 230,3</u>	<u>183 113,0</u>	<u>455 045,2</u>
Budget d'investissements							
Immobilisations	3 000,0	-	-	-	-	-	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	-	-	140,0	-	145,0
	<u>3 005,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>140,0</u>	<u>-</u>	<u>3 145,0</u>
Effectif total (en ETC)	143	87	118	72	225	120	765

Programme 1 (suite)**Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation**

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
7. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement économique local et régional*	100,0	-	-	100,0	100,0
	455 145,2	2 550,1	3 145,0	455 740,1	493 156,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 5				-	935,0
Crédit à voter				455 730,5	492 211,6

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Rémunération	56 714,8	-		56 714,8	56 814,8
Fonctionnement	31 785,0	-		31 785,0	32 941,3
Transfert	366 545,4	100,0		366 645,4	398 753,5
Créances douteuses et autres provisions	-	-		-	935,0
	455 045,2	100,0		455 145,2	489 444,6
Budget d'investissements					
Immobilisations	3 000,0	-		3 000,0	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	145,0	-		145,0	3 261,7
	3 145,0	-		3 145,0	6 261,7
Effectif total (en ETC)	765	-		765	790

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2 Interventions relatives au Fonds du développement économique

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Mandats gouvernementaux et autres programmes	137 595,0	-	-	137 595,0	120 006,0
2. Programme ESSOR	105 413,7	-	-	105 413,7	81 000,0
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'interventions de développement économique*	100,0	-	-	100,0	100,0
	243 108,7	-	-	243 108,7	201 106,0
Crédit à voter				243 108,7	201 106,0

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	63 610,0	53 228,7	100,0	116 938,7	145 808,0
Créances douteuses et autres provisions	73 985,0	52 185,0	-	126 170,0	55 298,0
	137 595,0	105 413,7	100,0	243 108,7	201 106,0

Programme 3

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Fonds de recherche du Québec - Santé	79 755,0	-	-	79 755,0	82 806,8
2. Fonds de recherche du Québec - Société et culture	49 074,6	-	-	49 074,6	49 105,7
3. Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	50 108,6	-	-	50 108,6	50 159,2
4. Centre de recherche industrielle du Québec	16 925,0	-	-	16 925,0	16 925,0
5. Commission de l'éthique en science et en technologie	591,9	-	-	591,9	441,9
	<u>196 455,1</u>	-	-	<u>196 455,1</u>	<u>199 438,6</u>
Crédit à voter				196 455,1	199 438,6

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2012-2013	2011-2012
			3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	-	-	-	-	291,9	291,9	291,9
Fonctionnement	-	-	-	-	300,0	300,0	150,0
Transfert	79 755,0	49 074,6	50 108,6	16 925,0	-	195 863,2	198 996,7
	<u>79 755,0</u>	<u>49 074,6</u>	<u>50 108,6</u>	<u>16 925,0</u>	<u>591,9</u>	<u>196 455,1</u>	<u>199 438,6</u>
Effectif total (en ETC)	-	-	-	-	7	7	7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

Programme 4 Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Bureau de la Capitale-Nationale	46 019,1	5,6	312,1	46 325,6	44 186,2
2. Commission de la capitale nationale du Québec	19 561,6	-	-	19 561,6	18 488,0
	65 580,7	5,6	312,1	65 887,2	62 674,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				90,6	90,6
Crédit à voter				65 796,6	62 583,6

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	1 944,6	-	1 944,6	1 944,6
Fonctionnement	543,9	-	543,9	543,9
Affectation à un fonds spécial	2 959,0	-	2 959,0	2 959,0
Transfert	40 481,0	19 561,6	60 042,6	56 829,6
Créances douteuses et autres provisions	90,6	-	90,6	90,6
	46 019,1	19 561,6	65 580,7	62 367,7
Budget d'investissements				
Immobilisations	10,0	-	10,0	10,0
Prêts, placements, avances et autres	302,1	-	302,1	302,1
	312,1	-	312,1	312,1
Effectif total (en ETC)	27	-	27	27

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Interventions relatives au Fonds du développement économique		
Fonds du développement économique	116 938,7	145 808,0
Programme 4 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Fonds de développement régional	2 959,0	2 959,0
Total du portefeuille	119 897,7	148 767,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Support	119 897,7	148 767,0
Total du portefeuille	119 897,7	148 767,0

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation		
Appui à l'innovation	26 540,8	28 400,0
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	22 328,1	24 347,2
Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté	7 621,4	15 553,9
Exportation	20 077,0	5 963,6
Mesures de soutien à la recherche - autres	107 347,1	143 399,1
NovaScience	4 758,2	6 397,8
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique, Écolo TIC et autres	49 500,0	54 500,0
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	52 887,9	50 824,5
Soutien à l'entrepreneuriat	18 022,2	11 519,7
Soutien aux centres locaux de développement	54 777,6	54 777,6
Autres crédits de transfert	2 785,1	3 070,1
Total du programme 1	366 645,4	398 753,5
Programme 3 - Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation		
Centre de recherche industrielle du Québec	16 925,0	16 925,0
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	50 108,6	50 159,2
Fonds de recherche du Québec - Santé	79 755,0	82 806,8
Fonds de recherche du Québec - Société et Culture	49 074,6	49 105,7
Total du programme 3	195 863,2	198 996,7
Programme 4 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale		
Aide à la Ville de Québec	26 800,0	24 700,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	5 897,2	5 897,2
Commission de la capitale nationale du Québec	19 561,6	18 488,0
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 828,7	5 793,7
Politique nationale de la ruralité	1 955,1	1 950,7
Total du programme 4	60 042,6	56 829,6
Total du portefeuille	622 551,2	654 579,8

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	115 138,8	137 850,5
Entreprises et organismes d'État	47 546,8	46 606,7
Établissements de santé et de services sociaux	31 151,8	32 500,0
Institutions d'enseignement	124 988,9	127 522,5
Municipalités	26 800,0	24 985,0
Organismes à but non lucratif	219 341,2	226 574,3
Personnes	57 583,7	58 540,8
Total du portefeuille	622 551,2	654 579,8

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par catégories de dépenses**

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	20 486,6	20 486,6
Fonctionnement	16 317,7	16 633,9
Capital	56 123,8	55 561,0
Intérêt	13 404,5	12 975,7
Support	516 218,6	548 922,6
Total du portefeuille	622 551,2	654 579,8

Éducation, Loisir et Sport

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
	2012-2013				
				(000 \$)	
1. Administration et consultation	187 003,4	17 947,9	7 521,9	176 577,4	178 877,9
2. Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés	26 020,0	-	-	26 020,0	25 203,7
3. Aide financière aux études	568 675,3	-	138 600,0	707 275,3	654 544,9
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 002 451,4	-	247 716,1	9 250 167,5	8 787 372,2
5. Enseignement supérieur	5 118 350,5	-	9 528,2	5 127 878,7	4 952 824,0
6. Développement du loisir et du sport	63 745,3	-	-	63 745,3	63 745,3
7. Régimes de retraite	1 009 283,0	-	-	1 009 283,0	1 009 283,0
	<u>15 975 528,9</u>	<u>17 947,9</u>	<u>403 366,2</u>	<u>16 360 947,2</u>	<u>15 671 851,0</u>
Moins : Crédits permanents				<u>1 015 292,6</u>	<u>1 015 292,6</u>
Crédits à voter				<u>15 345 654,6</u>	<u>14 656 558,4</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	102 017,4	102 017,4
Fonctionnement	77 058,1	76 428,4
Affectation à un fonds spécial	20 000,0	-
Transfert	15 770 453,4	15 356 301,0
Créances douteuses et autres provisions	6 000,0	6 000,0
Total	<u>15 975 528,9</u>	<u>15 540 746,8</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	7 521,9	16 501,0
Prêts, placements, avances et autres	395 844,3	138 600,0
Total	<u>403 366,2</u>	<u>155 101,0</u>
Effectif	(en ETC)	
Effectif des programmes	<u>1 263</u>	<u>1 295</u>
Effectif total	<u>1 263</u>	<u>1 295</u>

Programme 1 Administration et consultation

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Direction	17 725,1	37,5	33,5	17 721,1	18 301,6
2. Information, communication et administration	81 819,1	16 595,3	6 789,7	72 013,5	75 204,2
3. Administration de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	38 347,2	286,1	288,7	38 349,8	36 072,8
4. Administration de l'enseignement supérieur	10 677,9	51,0	58,0	10 684,9	10 900,1
5. Administration de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	8 455,9	52,9	40,0	8 443,0	8 882,6
6. Conseil supérieur de l'éducation	2 742,8	21,2	20,0	2 741,6	2 752,5

Suite à la page 95

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	6 630,8	32 027,8	27 501,4	8 786,1	6 695,7	2 213,2	83 855,0
Fonctionnement	3 366,4	49 791,3	10 845,8	1 891,8	1 760,2	529,6	68 185,1
Transfert	7 727,9	-	-	-	-	-	7 727,9
	17 725,1	81 819,1	38 347,2	10 677,9	8 455,9	2 742,8	159 768,0
Budget d'investissements							
Immobilisations	33,5	6 789,7	288,7	58,0	40,0	20,0	7 229,9
	33,5	6 789,7	288,7	58,0	40,0	20,0	7 229,9
Effectif total (en ETC)	66	297	414	141	102	27	1 047

Programme 1 (suite)

Administration et consultation

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
7. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 476,5	16,5		20,0	2 480,0	2 480,5
8. Administration du loisir et du sport	5 087,0	13,3		-	5 073,7	5 189,8
9. Administration de l'aide financière aux études	19 671,9	874,1		272,0	19 069,8	19 093,8
	<u>187 003,4</u>	<u>17 947,9</u>		<u>7 521,9</u>	<u>176 577,4</u>	<u>178 877,9</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
Crédit à voter					<u>176 567,8</u>	<u>178 868,3</u>

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments		2012-2013	2011-2012
			8	9		
(000 \$)						
Rémunération	83 855,0	1 920,9	3 040,1	13 201,4	102 017,4	102 017,4
Fonctionnement	68 185,1	555,6	1 846,9	6 470,5	77 058,1	76 428,4
Transfert	7 727,9	-	200,0	-	7 927,9	7 927,9
	<u>159 768,0</u>	<u>2 476,5</u>	<u>5 087,0</u>	<u>19 671,9</u>	<u>187 003,4</u>	<u>186 373,7</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	7 229,9	20,0	-	272,0	7 521,9	16 501,0
	<u>7 229,9</u>	<u>20,0</u>	<u>-</u>	<u>272,0</u>	<u>7 521,9</u>	<u>16 501,0</u>
Effectif total (en ETC)	1 047	24	56	136	1 263	1 295

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	25 020,0	-	-	25 020,0	24 203,7
2. Institut national des mines	1 000,0	-	-	1 000,0	1 000,0
	<u>26 020,0</u>	-	-	<u>26 020,0</u>	<u>25 203,7</u>
Crédit à voter				26 020,0	25 203,7

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
	(000 \$)			
Transfert	25 020,0	1 000,0	26 020,0	25 203,7
	<u>25 020,0</u>	<u>1 000,0</u>	<u>26 020,0</u>	<u>25 203,7</u>

Programme 3

Aide financière aux études

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Bourses consécutives aux prêts	493 143,2	-		-	493 143,2	444 398,7
2. Intérêts et remboursements aux banques	61 745,8	-		138 600,0	200 345,8	197 915,7
3. Autres bourses	13 786,3	-		-	13 786,3	12 230,5
	<u>568 675,3</u>	<u>-</u>		<u>138 600,0</u>	707 275,3	<u>654 544,9</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 2					6 000,0	6 000,0
Crédit à voter					701 275,3	<u>648 544,9</u>

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Transfert	493 143,2	55 745,8	13 786,3	562 675,3	509 944,9
Créances douteuses et autres provisions	-	6 000,0	-	6 000,0	6 000,0
	<u>493 143,2</u>	<u>61 745,8</u>	<u>13 786,3</u>	568 675,3	<u>515 944,9</u>
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	-	138 600,0	-	138 600,0	138 600,0
	<u>-</u>	<u>138 600,0</u>	<u>-</u>	138 600,0	<u>138 600,0</u>

Programme 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Commissions scolaires	7 126 306,3	-	-	7 126 306,3	6 982 075,5
2. Commissions scolaires à statut particulier	268 277,4	-	-	268 277,4	266 795,5
3. Service de la dette des commissions scolaires	699 558,6	-	-	699 558,6	651 180,2
4. Enseignement privé	478 539,1	-	-	478 539,1	472 632,0
5. Soutien à des partenaires en éducation	50 739,6	-	-	50 739,6	48 639,6
6. Aide au transport scolaire	321 972,5	-	-	321 972,5	308 991,5

Suite à la page 99

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
(000 \$)							
Transfert	7 126 306,3	268 277,4	699 558,6	478 539,1	50 739,6	321 972,5	8 945 393,5
	<u>7 126 306,3</u>	<u>268 277,4</u>	<u>699 558,6</u>	<u>478 539,1</u>	<u>50 739,6</u>	<u>321 972,5</u>	<u>8 945 393,5</u>
Budget d'investissements							
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Programme 4 (suite)

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
				(000 \$)	
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations*	57 057,9	-	247 716,1	304 774,0	57 057,9
	<u>9 002 451,4</u>	<u>-</u>	<u>247 716,1</u>	<u>9 250 167,5</u>	<u>8 787 372,2</u>
Crédit à voter				9 250 167,5	8 787 372,2

* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Transfert	8 945 393,5	57 057,9		9 002 451,4	8 787 372,2
	<u>8 945 393,5</u>	<u>57 057,9</u>		<u>9 002 451,4</u>	<u>8 787 372,2</u>
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	-	247 716,1		247 716,1	-
	<u>-</u>	<u>247 716,1</u>		<u>247 716,1</u>	<u>-</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2013-2014 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

Programme 5

Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Cégeps	1 712 353,5	-	-	1 712 353,5	1 625 814,1
2. Universités	2 693 641,1	-	-	2 693 641,1	2 608 765,8
3. Enseignement privé au collégial	108 222,1	-	-	108 222,1	106 274,5
4. Service de la dette des cégeps	214 786,3	-	-	214 786,3	216 930,2
5. Service de la dette des universités	342 436,9	-	-	342 436,9	348 128,8
6. Soutien à des partenaires en éducation	6 685,5	-	-	6 685,5	6 685,5

Suite à la page 101

Ce programme vise à rendre accessibles, aux étudiantes et aux étudiants des secteurs collégial public et privé et universitaire, les services d'enseignement, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments						Sous- total
	1	2	3	4	5	6	
(000 \$)							
Affectation à un fonds spécial	-	20 000,0	-	-	-	-	20 000,0
Transfert	1 712 353,5	2 673 641,1	108 222,1	214 786,3	342 436,9	6 685,5	5 058 125,4
	1 712 353,5	2 693 641,1	108 222,1	214 786,3	342 436,9	6 685,5	5 078 125,4
Budget d'investissements							
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-

Programme 5 (suite)

Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations*	40 225,1	-	9 528,2	49 753,3	40 225,1
	<u>5 118 350,5</u>	<u>-</u>	<u>9 528,2</u>	<u>5 127 878,7</u>	<u>4 952 824,0</u>
Crédit à voter				5 127 878,7	4 952 824,0

* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Affectation à un fonds spécial	20 000,0	-		20 000,0	-
Transfert	5 058 125,4	40 225,1		5 098 350,5	4 952 824,0
	<u>5 078 125,4</u>	<u>40 225,1</u>		<u>5 118 350,5</u>	<u>4 952 824,0</u>
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	-	9 528,2		9 528,2	-
	<u>-</u>	<u>9 528,2</u>		<u>9 528,2</u>	<u>-</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert des éléments 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2013-2014 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments.

Programme 6

Développement du loisir et du sport

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	36 594,9	-	-	36 594,9	36 635,6
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	27 150,4	-	-	27 150,4	27 109,7
	<u>63 745,3</u>	-	-	63 745,3	<u>63 745,3</u>
Crédit à voter				63 745,3	63 745,3

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
(000 \$)				
Transfert	36 594,9	27 150,4	63 745,3	63 745,3
	<u>36 594,9</u>	<u>27 150,4</u>	63 745,3	<u>63 745,3</u>

Programme 7

Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Régime de retraite des enseignants	112 165,0	-	-	112 165,0	117 489,9
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	743 949,2	-	-	743 949,2	739 650,2
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	153 168,8	-	-	153 168,8	152 142,9
	<u>1 009 283,0</u>	-	-	<u>1 009 283,0</u>	<u>1 009 283,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11)					
Élément 1				112 165,0	117 489,9
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 2				743 949,2	739 650,2
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 3				153 168,8	152 142,9
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à fournir la contribution du gouvernement aux régimes de retraite applicables au personnel des réseaux.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2012-2013	2011-2012
	1	2	3		
(000 \$)					
Transfert	112 165,0	743 949,2	153 168,8	1 009 283,0	1 009 283,0
	<u>112 165,0</u>	<u>743 949,2</u>	<u>153 168,8</u>	<u>1 009 283,0</u>	<u>1 009 283,0</u>

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	20 000,0	-
Total du portefeuille	20 000,0	-

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	16 420,0	-
Fonctionnement	3 580,0	-
Total du portefeuille	20 000,0	-

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Administration et consultation		
Autres crédits de transfert	7 927,9	7 927,9
Programme 2 - Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	25 020,0	24 203,7
Institut national des mines	1 000,0	1 000,0
Total du programme 2	26 020,0	25 203,7
Programme 3 - Aide financière aux études		
Bourses consécutives aux prêts	493 143,2	444 398,7
Intérêts et remboursements aux banques	55 745,8	53 315,7
Autres crédits de transfert	13 786,3	12 230,5
Total du programme 3	562 675,3	509 944,9
Programme 4 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	7 394 583,7	7 248 871,0
Enseignement privé	478 539,1	472 632,0
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	57 057,9	57 057,9
Programme d'action communautaire	18 175,1	18 175,1
Service de la dette des commissions scolaires	699 558,6	651 180,2
Transport scolaire	321 972,5	308 991,5
Autres crédits de transfert	32 564,5	30 464,5
Total du programme 4	9 002 451,4	8 787 372,2
Programme 5 - Enseignement supérieur		
Cégeps	1 712 353,5	1 625 814,1
Enseignement privé au collégial	108 222,1	106 274,5
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	40 225,1
Service de la dette des cégeps	214 786,3	216 930,2
Service de la dette des universités	342 436,9	348 128,8
Universités	2 673 641,1	2 608 765,8
Autres crédits de transfert	6 685,5	6 685,5
Total du programme 5	5 098 350,5	4 952 824,0
Programme 6 - Développement du loisir et du sport		
Équipe Québec	5 000,0	5 000,0
Kino-Québec	2 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	13 757,0	13 757,0
Promotion du sport	19 385,4	19 344,7
Soutien aux équipements de loisir	-	40,7
Soutien aux organismes multidisciplinaires	22 837,9	22 837,9
Autres crédits de transfert	190,0	190,0
Total du programme 6	63 745,3	63 745,3
Programme 7 - Régimes de retraite		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	743 949,2	739 650,2
Régime de retraite des enseignants	112 165,0	117 489,9
Régime de retraite du personnel d'encadrement	153 168,8	152 142,9
Total du programme 7	1 009 283,0	1 009 283,0
Total du portefeuille	15 770 453,4	15 356 301,0

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par bénéficiaires**

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	25 020,0	24 203,7
Établissements de santé et de services sociaux	2 575,0	2 575,0
Institutions d'enseignement	15 048 433,7	14 696 488,1
Municipalités	-	40,7
Organismes à but non lucratif	126 749,4	118 048,6
Personnes	567 675,3	514 944,9
Total du portefeuille	15 770 453,4	15 356 301,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	11 787 250,3	11 389 705,1
Fonctionnement	1 540 205,7	1 636 610,4
Capital	907 400,3	876 591,2
Intérêt	515 384,9	507 500,3
Support	1 020 212,2	945 894,0
Total du portefeuille	15 770 453,4	15 356 301,0

Emploi et Solidarité sociale

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
	2012-2013				
	(000 \$)				
1. Mesures d'aide à l'emploi	846 134,8	-	-	846 134,8	870 427,4
2. Mesures d'aide financière	2 976 343,0	-	1 000,0	2 977 343,0	2 972 025,6
3. Administration	455 469,9	1 165,3	1 759,6	456 064,2	459 089,0
	<u>4 277 947,7</u>	<u>1 165,3</u>	<u>2 759,6</u>	4 279 542,0	<u>4 301 542,0</u>
Moins :					
Crédits permanents				5 509,6	5 509,6
Autres crédits déjà votés				279 000,0	279 000,0
Crédits à voter*				3 995 032,4	<u>4 017 032,4</u>

* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	295 804,5	303 059,9
Fonctionnement	149 273,1	145 042,5
Affectation à un fonds spécial	780 680,6	802 700,2
Transfert	3 046 689,5	3 043 645,1
Créances douteuses et autres provisions	5 500,0	5 500,0
Total	4 277 947,7	<u>4 299 947,7</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 109,6	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	1 650,0	1 650,0
Total	2 759,6	<u>2 759,6</u>
Effectif	(en ETC)	
Effectif des programmes	5 611	5 844
Effectif des fonds spéciaux	91	92
Effectif total	5 702	<u>5 936</u>

Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Mesures d'aide à l'emploi	724 134,8	-	-	724 134,8	748 427,4
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants*	6 000,0	-	-	6 000,0	6 000,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en oeuvre du Pacte pour l'emploi*	116 000,0	-	-	116 000,0	116 000,0
	846 134,8	-	-	846 134,8	870 427,4
Crédit à voter				846 134,8	870 427,4

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., c. F-5). Il favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Rémunération	-	6 000,0	9 000,0	15 000,0	15 000,0
Affectation à un fonds spécial	724 134,8	-	-	724 134,8	748 427,4
Transfert	-	-	107 000,0	107 000,0	107 000,0
	724 134,8	6 000,0	116 000,0	846 134,8	870 427,4

Programme 2

Mesures d'aide financière

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Aide aux personnes et aux familles	2 915 746,7	-		1 000,0	2 916 746,7	2 911 394,6
2. Action communautaire	10 586,3	-		-	10 586,3	10 609,4
3. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	25 066,0	-		-	25 066,0	25 077,6
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	24 944,0	-		-	24 944,0	24 944,0
	<u>2 976 343,0</u>	<u>-</u>		<u>1 000,0</u>	<u>2 977 343,0</u>	<u>2 972 025,6</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 1					5 500,0	5 500,0
Crédits déjà votés						
Loi n° 2 sur les crédits, 2011-2012 (2011, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011 (2010, c. 6)					279 000,0	279 000,0
Crédit à voter**					2 692 843,0	2 687 525,6

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2012-2013	2011-2012
	1	2	3	4		
			(000 \$)			
Affectation à un fonds spécial	25 906,5	5 772,0	-	-	31 678,5	29 405,5
Transfert	2 884 340,2	4 814,3	25 066,0	24 944,0	2 939 164,5	2 936 120,1
Créances douteuses et autres provisions	5 500,0	-	-	-	5 500,0	5 500,0
	<u>2 915 746,7</u>	<u>10 586,3</u>	<u>25 066,0</u>	<u>24 944,0</u>	<u>2 976 343,0</u>	<u>2 971 025,6</u>
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-	-	-	1 000,0	1 000,0
	<u>1 000,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 000,0</u>	<u>1 000,0</u>

Programme 3 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Direction	8 503,0	-	-	8 503,0	8 887,2
2. Services à la gestion	162 692,1	1 165,3	1 109,6	162 636,4	162 434,5
3. Centre de recouvrement	7 567,0	-	650,0	8 217,0	8 274,1
4. Relations avec les citoyens	15 276,2	-	-	15 276,2	15 434,8
5. Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	254 491,2	-	-	254 491,2	256 722,1

Suite à la page 111

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Il contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	6 351,9	48 228,6	5 825,6	8 404,4	205 844,6	274 655,1
Fonctionnement	1 651,1	94 937,4	1 741,4	1 530,6	48 646,6	148 507,1
Affectation à un fonds spécial	-	19 526,1	-	5 341,2	-	24 867,3
Transfert	500,0	-	-	-	-	500,0
	<u>8 503,0</u>	<u>162 692,1</u>	<u>7 567,0</u>	<u>15 276,2</u>	<u>254 491,2</u>	<u>448 529,5</u>

Budget d'investissements

Immobilisations	-	1 109,6	-	-	-	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	-	-	650,0	-	-	650,0
	-	<u>1 109,6</u>	<u>650,0</u>	-	-	<u>1 759,6</u>
Effectif total (en ETC)	108	641	200	433	4 118	5 500

Programme 3 (suite)

Administration

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
6. Politiques, analyse stratégique et action communautaire	6 940,4	-	-	6 940,4	7 336,3
	455 469,9	1 165,3	1 759,6	456 064,2	459 089,0
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) Élément 1				9,6	9,6
Crédit à voter*				456 054,6	459 079,4

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Rémunération	274 655,1	6 149,4		280 804,5	288 059,9
Fonctionnement	148 507,1	766,0		149 273,1	145 042,5
Affectation à un fonds spécial	24 867,3	-		24 867,3	24 867,3
Transfert	500,0	25,0		525,0	525,0
	448 529,5	6 940,4		455 469,9	458 494,7
Budget d'investissements					
Immobilisations	1 109,6	-		1 109,6	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	650,0	-		650,0	650,0
	1 759,6	-		1 759,6	1 759,6
Effectif total (en ETC)	5 500	111		5 611	5 844

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 3 peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, en excluant la partie « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor.

Crédit au net

	<u>2012-2013</u>	<u>2011-2012</u>
	(000 \$)	
Programme 3 - Administration		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	454 304,6	457 329,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>1 000,0</u>	<u>1 000,0</u>
Crédit au net	453 304,6	456 329,4

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des revenus de recouvrement du Ministère notamment de l'aide financière de dernier recours et du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à 10 % des revenus compris entre 1 000 000 \$ et 67 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 5 % des revenus qui excèdent 67 000 000 \$, sans excéder 80 000 000 \$.

**Crédits à voter pour des dépenses imputables
à l'exercice financier 2013-2014**

2013-2014
(000 \$)**Budget de dépenses**

Programme 2 - Mesures d'aide financière**Élément 1 - Aide aux personnes et aux familles**

Transfert 275 000,0

Élément 3 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Transfert 4 000,0

Total du programme 279 000,0

Total du portefeuille 279 000,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2013, de prestations imputables à l'exercice financier 2013-2014.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Fonds de développement du marché du travail	724 134,8	748 427,4
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	5 772,0	5 795,1
Fonds québécois d'initiatives sociales	25 906,5	23 610,4
Total du programme 2	31 678,5	29 405,5
Programme 3 - Administration		
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	19 526,1	19 526,1
Fonds du Tribunal administratif du Québec	5 341,2	5 341,2
Total du programme 3	24 867,3	24 867,3
Total du portefeuille	780 680,6	802 700,2
Effectif total (en ETC)	91	92

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	4 104,2	4 104,2
Fonctionnement	2 637,0	2 637,0
Capital	17 126,1	17 126,1
Intérêt	1 000,0	1 000,0
Support	755 813,3	777 832,9
Total du portefeuille	780 680,6	802 700,2

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi		
Pacte pour l'emploi	107 000,0	107 000,0
Programme 2 - Mesures d'aide financière		
Action communautaire	3 708,3	3 708,3
Aide aux personnes et aux familles	2 909 284,2	2 906 228,2
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	25 066,0	25 077,6
Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires	1 106,0	1 106,0
Total du programme 2	2 939 164,5	2 936 120,1
Programme 3 - Administration		
Autres crédits de transfert	525,0	525,0
Total du portefeuille	3 046 689,5	3 043 645,1

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	42 225,5	42 225,5
Entreprises et organismes d'État	2 223,2	2 234,8
Organismes à but non lucratif	18 769,3	18 769,3
Personnes	2 983 471,5	2 980 415,5
Total du portefeuille	3 046 689,5	3 043 645,1

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	1 309,0	1 309,0
Fonctionnement	914,2	925,8
Support	3 044 466,3	3 041 410,3
Total du portefeuille	3 046 689,5	3 043 645,1

Famille et Aînés

Programmes	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :	Plus :	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements		
(000 \$)					
1. Planification, recherche et administration	57 909,5	8 749,9	14 957,9	64 117,5	62 228,5
2. Mesures d'aide à la famille	2 321 896,3	-	1 000,0	2 322 896,3	2 282 349,3
3. Condition des aînés	27 773,5	-	-	27 773,5	25 007,9
4. Curateur public	43 062,2	2 593,8	11 600,0	52 068,4	52 736,0
	<u>2 450 641,5</u>	<u>11 343,7</u>	<u>27 557,9</u>	2 466 855,7	<u>2 422 321,7</u>
Moins :					
Crédits permanents				219,2	219,2
Autres crédits déjà votés				230 000,0	215 000,0
Crédits à voter*				2 236 636,5	<u>2 207 102,5</u>

* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
(000 \$)		
Rémunération	59 529,8	59 529,8
Fonctionnement	43 917,3	41 834,8
Transfert	2 346 994,4	2 302 336,9
Créances douteuses et autres provisions	200,0	200,0
Total	2 450 641,5	<u>2 403 901,5</u>
Budget d'investissements		
Immobilisations	26 555,9	26 555,9
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	1 002,0
Total	27 557,9	<u>27 557,9</u>
Effectif		
(en ETC)		
Effectif des programmes	1 019	1 042
Effectif total	1 019	<u>1 042</u>

Programme 1 Planification, recherche et administration

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Planification, recherche et administration	57 909,5	8 749,9	14 957,9	64 117,5	62 228,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédit à voter				64 098,3	62 209,3

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme permet de planifier, de diriger et de coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
(000 \$)				
Rémunération	31 040,7		31 040,7	31 040,7
Fonctionnement	23 596,6		23 596,6	21 057,6
Transfert	3 272,2		3 272,2	1 922,2
	57 909,5		57 909,5	54 020,5
Budget d'investissements				
Immobilisations	14 955,9		14 955,9	14 955,9
Prêts, placements, avances et autres	2,0		2,0	2,0
	14 957,9		14 957,9	14 957,9
Effectif total (en ETC)	428		428	439

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2 Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Gestion des services à la famille	17 354,0	-	-	-	17 354,0	17 205,5
2. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	2 156 554,5	-	-	1 000,0	2 157 554,5	2 124 556,0
3. Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	34 491,9	-	-	-	34 491,9	29 491,9
4. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	61 853,2	-	-	-	61 853,2	61 253,2
5. Soutien aux enfants	32 083,6	-	-	-	32 083,6	32 083,6
Suite à la page 120						

Ce programme assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il favorise l'accès à des services de garde éducatifs de qualité tout en assurant le soutien financier annuel de ceux-ci. Ce programme a aussi comme objectif de pourvoir au financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi qu'à celui du Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. De plus, il permet d'accorder à des organismes communautaires s'occupant des familles, le financement dont ils ont besoin pour remplir leur mission globale. Enfin, il assure le financement de l'administration des prestations du soutien aux enfants.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous- total
	1	2	3	4	5	
(000 \$)						
Fonctionnement	1 935,0	-	-	-	-	1 935,0
Transfert	15 419,0	2 156 454,5	34 491,9	61 853,2	32 083,6	2 300 302,2
Créances douteuses et autres provisions	-	100,0	-	-	-	100,0
	<u>17 354,0</u>	<u>2 156 554,5</u>	<u>34 491,9</u>	<u>61 853,2</u>	<u>32 083,6</u>	<u>2 302 337,2</u>
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	1 000,0
	<u>-</u>	<u>1 000,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 000,0</u>

Programme 2 (suite) Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
6. Organismes communautaires	19 559,1	-	-	19 559,1	17 759,1
	<u>2 321 896,3</u>	-	1 000,0	2 322 896,3	2 282 349,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 2				100,0	100,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2011-2012 (2011, c. 4); Loi n° 2 sur les crédits, 2010-2011 (2010, c. 6)				230 000,0	215 000,0
Crédit à voter*				2 092 796,3	2 067 249,3

* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2013-2014 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Fonctionnement	1 935,0	-		1 935,0	1 986,5
Transfert	2 300 302,2	19 559,1		2 319 861,3	2 279 262,8
Créances douteuses et autres provisions	100,0	-		100,0	100,0
	<u>2 302 337,2</u>	<u>19 559,1</u>		2 321 896,3	2 281 349,3
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-		1 000,0	1 000,0
	<u>1 000,0</u>	-		1 000,0	1 000,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 peut être reporté en 2013-2014 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

Programme 3 Condition des aînés

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Secrétariat aux aînés	27 773,5	-	-	27 773,5	25 007,9
Crédit à voter				27 773,5	25 007,9

Ce programme assure le financement du Secrétariat aux aînés. Il vise à soutenir la valorisation de la participation des personnes aînées à la société en vue d'un Québec équitable pour toutes les générations.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)		
Fonctionnement	3 912,6		3 912,6	3 856,0
Transfert	23 860,9		23 860,9	21 151,9
	<u>27 773,5</u>		27 773,5	25 007,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 4 Curateur public

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Curateur public*	43 062,2	2 593,8	11 600,0	52 068,4	52 736,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				100,0	100,0
Crédit à voter				51 968,4	52 636,0

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

* La Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le Curateur public en application de cette loi sont versés au fonds général du fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2012-2013, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 12 100 000 \$.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
(000 \$)				
Rémunération	28 489,1		28 489,1	28 489,1
Fonctionnement	14 473,1		14 473,1	14 934,7
Créances douteuses et autres provisions	100,0		100,0	100,0
	<u>43 062,2</u>		<u>43 062,2</u>	<u>43 523,8</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	11 600,0		11 600,0	11 600,0
	<u>11 600,0</u>		<u>11 600,0</u>	<u>11 600,0</u>
Effectif total (en ETC)	591		591	603

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

**Crédits à voter pour des dépenses imputables
à l'exercice financier 2013-2014**

2013-2014
(000 \$)**Budget de dépenses**

Programme 2 - Mesures d'aide à la famille**Élément 2 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de
garde**

Transfert

200 000,0

Total du portefeuille

200 000,0

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2013, de prestations imputables à l'exercice financier 2013-2014.

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Planification, recherche et administration		
Plan d'action égalité - Conciliation travail famille	1 900,0	850,0
Autres crédits de transfert	1 372,2	1 072,2
Total du programme 1	3 272,2	1 922,2
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille		
Administration du soutien aux enfants par la Régie des rentes du Québec	31 983,6	31 983,6
Allocation familiale et allocation pour enfant handicapé	100,0	100,0
Amélioration de la qualité des services de garde	2 400,0	2 400,0
Autres mesures pour les responsables d'un service de garde en milieu familial	5 875,0	5 875,0
Haltes-garderies	3 850,0	3 650,0
Organismes communautaires - famille	19 559,1	17 759,1
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	61 853,2	61 253,2
Subvention annuelle des garderies	433 002,1	424 859,7
Subvention de la garde en milieu familial	654 565,3	645 936,1
Subvention des centres de la petite enfance	1 066 387,1	1 050 160,2
Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	34 491,9	29 491,9
Subventions de développement et d'investissements	2 500,0	2 500,0
Autres crédits de transfert	3 294,0	3 294,0
Total du programme 2	2 319 861,3	2 279 262,8
Programme 3 - Condition des aînés		
Lutte contre la maltraitance envers les aînés	432,5	432,5
Politique Vieillir chez soi	22 494,9	16 059,4
Stratégie d'action en faveur des aînés	773,5	4 500,0
Autres crédits de transfert	160,0	160,0
Total du programme 3	23 860,9	21 151,9
Total du portefeuille	2 346 994,4	2 302 336,9

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	433 103,0	425 009,7
Entreprises et organismes d'État	32 192,9	32 146,9
Établissements de santé et de services sociaux	21,0	21,0
Institutions d'enseignement	71,2	71,2
Municipalités	3 802,4	5 128,0
Organismes à but non lucratif	1 877 703,9	1 839 860,1
Personnes	100,0	100,0
Total du portefeuille	2 346 994,4	2 302 336,9

Crédits de transfert (suite)**Ventilation par catégories de dépenses**

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Fonctionnement	32 146,9	32 146,9
Capital	22 797,1	20 327,7
Intérêt	14 144,8	14 745,9
Support	2 277 905,6	2 235 116,4
Total du portefeuille	2 346 994,4	2 302 336,9

Programme 1

Direction du Ministère

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Direction et services à la gestion	29 143,7	605,0	1 425,0	29 963,7	29 661,8
2. Institut de la statistique du Québec	13 589,7	-	-	13 589,7	13 761,8
3. Société de financement des infrastructures locales du Québec*	-	-	708 635,0	708 635,0	14 266,0
	42 733,4	605,0	710 060,0	752 188,4	57 689,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Crédit à voter				752 169,2	57 670,4

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis à accorder à la Société de financement des infrastructures locales du Québec afin de pourvoir aux engagements pris au cours des exercices antérieurs auprès des municipalités. En effet, pour l'application prochaine de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert, l'aide financière allouée par la Société doit être inscrite selon le degré d'avancement des travaux des infrastructures locales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Rémunération	14 051,1	-	-	14 051,1	14 051,1
Fonctionnement	14 542,6	-	-	14 542,6	14 835,6
Transfert	550,0	13 589,7	-	14 139,7	28 577,8
	29 143,7	13 589,7	-	42 733,4	57 464,5
Budget d'investissements					
Immobilisations	1 395,0	-	-	1 395,0	900,1
Prêts, placements, avances et autres	30,0	-	708 635,0	708 665,0	30,0
	1 425,0	-	708 635,0	710 060,0	930,1
Effectif total (en ETC)	130	-	-	130	133

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	16 262,5	-	-	16 262,5	16 671,5
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	6 577,0	-	425,0	7 002,0	7 136,9
3. Frais de services bancaires	6 342,7	-	-	6 342,7	6 342,7
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	14 145,9	450,0	215,0	13 910,9	14 945,9
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	10 760,2	-	-	10 760,2	29 949,5

Suite à la page 130

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	14 682,5	6 053,5	-	13 053,9	-	33 789,9
Fonctionnement	1 580,0	523,5	6 342,7	1 092,0	5 372,7	14 910,9
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	337,5	337,5
Transfert	-	-	-	-	5 050,0	5 050,0
	16 262,5	6 577,0	6 342,7	14 145,9	10 760,2	54 088,3
Budget d'investissements						
Immobilisations	-	425,0	-	215,0	-	640,0
	-	425,0	-	215,0	-	640,0
Effectif total (en ETC)	217	113	-	211	-	541

Programme 2 (suite)**Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement**

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	57 326,7	-	-	57 326,7	61 327,6
	111 415,0	450,0	640,0	111 605,0	136 374,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 3				6 342,7	6 342,7
Loi instituant le Fonds du Plan Nord, (L.R.Q., c. F-3.2.1.1.1)					
Élément 5				-	19 000,0
Crédit à voter				105 262,3	111 031,4

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Rémunération	33 789,9	22 417,9		56 207,8	51 230,3
Fonctionnement	14 910,9	10 447,3		25 358,2	24 365,0
Affectation à un fonds spécial	337,5	-		337,5	19 337,5
Transfert	5 050,0	24 461,5		29 511,5	40 216,4
	54 088,3	57 326,7		111 415,0	135 149,2
Budget d'investissements					
Immobilisations	640,0	-		640,0	1 674,9
	640,0	-		640,0	1 674,9
Effectif total (en ETC)	541	-		541	547

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 3

Service de la dette

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Service de la dette directe	5 217 000,0	-	-	-	5 217 000,0	4 695 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	3 032 000,0	-	-	-	3 032 000,0	2 766 000,0
3. Intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants	2 000,0	-	-	-	2 000,0	-
4. Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés*	(14 000,0)	(14 000,0)	-	-	-	-
	<u>8 237 000,0</u>	<u>(14 000,0)</u>		<u>-</u>	<u>8 251 000,0</u>	<u>7 461 000,0</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 1					5 217 000,0	4 695 000,0
Voir lois ci-dessous**						
Élément 2					3 032 000,0	2 766 000,0
Crédit à voter					<u>2 000,0</u>	<u>-</u>

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés et à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants.

* Les intérêts sur cette obligation incluent des revenus de placement. Un budget de dépenses négatif signifie que les revenus de placement sont supérieurs à la dépense anticipée.

** Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (L.R.Q., c. R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (L.R.Q., c. R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants, (L.R.Q., c. R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (L.R.Q., c. C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (L.R.Q., c. R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16), Loi sur la police, (L.R.Q., c. P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1).

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2012-2013	2011-2012
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Service de la dette	5 217 000,0	3 032 000,0	2 000,0	(14 000,0)	8 237 000,0	7 452 000,0
	<u>5 217 000,0</u>	<u>3 032 000,0</u>	<u>2 000,0</u>	<u>(14 000,0)</u>	<u>8 237 000,0</u>	<u>7 452 000,0</u>

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Fonds de financement	-	-
Fonds du Bureau de décision et de révision	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	337,5	337,5
Fonds du Plan Nord	-	19 000,0
Total du portefeuille	337,5	19 337,5
Effectif total (en ETC)	32	32

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Fonctionnement	337,5	337,5
Support	-	19 000,0
Total du portefeuille	337,5	19 337,5

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Direction du Ministère		
Institut de la statistique du Québec	13 589,7	13 761,8
Société de financement des infrastructures locales du Québec	-	14 266,0
Autres crédits de transfert	550,0	550,0
Total du programme 1	14 139,7	28 577,8
Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement		
Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir	24 461,5	35 266,4
Autres crédits de transfert	5 050,0	4 950,0
Total du programme 2	29 511,5	40 216,4
Total du portefeuille	43 651,2	68 794,2

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	26 846,7	37 061,8
Institutions d'enseignement	2 082,0	2 003,3
Municipalités	10 837,5	23 851,6
Organismes à but non lucratif	3 885,0	5 877,5
Total du portefeuille	43 651,2	68 794,2

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	10 028,0	11 296,3
Fonctionnement	3 561,7	2 465,5
Capital	-	535,1
Intérêt	-	750,4
Support	30 061,5	53 746,9
Total du portefeuille	43 651,2	68 794,2

Immigration et Communautés culturelles

Programme	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	299 313,4	2 551,7	11 886,0	308 647,7	313 038,3
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédit à voter				308 638,1	313 028,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	58 780,2	60 501,1
Fonctionnement	199 473,2	201 910,4
Transfert	41 060,0	41 300,5
Total	299 313,4	303 712,0
Budget d'investissements		
Immobilisations	11 800,0	11 800,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	86,0
Total	11 886,0	11 886,0
Effectif		
	(en ETC)	
Effectif du programme	1 029	1 053
Effectif total	1 029	1 053

Programme 1 Immigration, intégration et communautés culturelles

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Immigration	1 613,0	-	-	1 613,0	3 263,0
2. Francisation	67 604,0	-	-	67 604,0	67 637,0
3. Intégration, régionalisation et relations interculturelles	47 893,0	-	-	47 893,0	50 015,0
4. Direction, information et services centralisés	16 453,9	2 551,7	11 886,0	25 788,2	26 373,8
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants*	165 749,5	-	-	165 749,5	165 749,5
	<u>299 313,4</u>	<u>2 551,7</u>	<u>11 886,0</u>	308 647,7	<u>313 038,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 4				9,6	9,6
Crédit à voter**				308 638,1	<u>313 028,7</u>

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants, de même qu'à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2012-2013	2011-2012
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	1 513,0	30 429,1	17 092,5	9 745,6	-	58 780,2	60 501,1
Fonctionnement	100,0	21 374,9	5 870,5	6 378,3	165 749,5	199 473,2	201 910,4
Transfert	-	15 800,0	24 930,0	330,0	-	41 060,0	41 300,5
	<u>1 613,0</u>	<u>67 604,0</u>	<u>47 893,0</u>	<u>16 453,9</u>	<u>165 749,5</u>	299 313,4	<u>303 712,0</u>
Budget d'investissements							
Immobilisations	-	-	-	11 800,0	-	11 800,0	11 800,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	86,0	-	86,0	86,0
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>11 886,0</u>	<u>-</u>	11 886,0	<u>11 886,0</u>
Effectif total (en ETC)	222	278	309	220	-	1 029	1 053

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédit au net

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit et provision)	131 012,2	135 402,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	4 500,0	7 800,0
Crédit au net	126 512,2	127 602,8

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 4 500 000 \$ et 45 800 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 45 800 000 \$.

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles		
Programme Accès aux ordres professionnels	1 200,0	4 000,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	15 800,0	14 800,0
Programme Mobilisation-Diversité	6 900,0	7 266,5
Programme Réussir l'intégration	15 500,0	13 850,0
Programme Soutien à la mission	1 330,0	1 054,0
Autres crédits de transfert	330,0	330,0
Total du programme 1	41 060,0	41 300,5
Total du portefeuille	41 060,0	41 300,5

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Municipalités	2 100,0	2 500,0
Organismes à but non lucratif	20 710,0	21 550,5
Personnes	18 250,0	17 250,0
Total du portefeuille	41 060,0	41 300,5

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Support	41 060,0	41 300,5
Total du portefeuille	41 060,0	41 300,5

Justice

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
	2012-2013				
			(000 \$)		
1. Activité judiciaire	104 559,6	-	747,8	105 307,4	98 515,9
2. Administration de la justice	274 913,0	8 529,6	17 533,5	283 916,9	271 538,4
3. Justice administrative	11 983,2	-	3,0	11 986,2	11 873,2
4. Accessibilité à la justice	140 546,5	-	-	140 546,5	137 633,9
5. Autres organismes relevant du ministre	23 189,5	162,8	855,0	23 881,7	23 438,8
6. Poursuites criminelles et pénales	104 943,0	674,3	1 838,7	106 107,4	80 903,8
7. Indemnisation et reconnaissance	91 201,5	-	-	91 201,5	87 201,5
	751 336,3	9 366,7	20 978,0	762 947,6	711 105,5
Moins : Crédits permanents				177 548,1	167 220,9
Crédits à voter				585 399,5	543 884,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
		(000 \$)
Rémunération	335 077,5	299 680,4
Fonctionnement	181 570,3	172 949,2
Affectation à un fonds spécial	11 539,6	11 435,1
Transfert	218 148,9	211 461,3
Créances douteuses et autres provisions	5 000,0	5 000,0
Total	751 336,3	700 526,0
Budget d'investissements		
Immobilisations	20 934,9	19 670,8
Prêts, placements, avances et autres	43,1	43,1
Total	20 978,0	19 713,9
Effectif		(en ETC)
Effectif des programmes	3 877	3 876
Effectif des fonds spéciaux	418	419
Effectif total	4 295	4 295

Programme 1

Activité judiciaire

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Magistrature	75 618,9	-	617,5	76 236,4	70 076,0
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	2 221,5	-	-	2 221,5	2 190,5
3. Soutien à la magistrature	26 515,4	-	130,3	26 645,7	26 045,6
4. Comité sur la rémunération des juges	203,8	-	-	203,8	203,8
	<u>104 559,6</u>	<u>-</u>	<u>747,8</u>	105 307,4	<u>98 515,9</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les tribunaux judiciaires, (L.R.Q., c. T-16)					
Élément 1				73 034,6	67 498,5
Élément 2				2 221,5	2 190,5
Élément 4				203,8	203,8
Crédit à voter				29 847,5	28 623,1

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2012-2013	2011-2012
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	71 680,2	303,9	24 388,8	-	96 372,9	90 205,6
Fonctionnement	3 938,7	1 917,6	2 126,6	203,8	8 186,7	7 932,5
	<u>75 618,9</u>	<u>2 221,5</u>	<u>26 515,4</u>	<u>203,8</u>	104 559,6	<u>98 138,1</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	617,5	-	130,3	-	747,8	377,8
	<u>617,5</u>	<u>-</u>	<u>130,3</u>	<u>-</u>	747,8	<u>377,8</u>
Effectif total (en ETC)	349	4	446	-	799	800

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 3 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 3 Justice administrative

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Contribution du ministère de la Justice au fonds du Tribunal administratif du Québec	11 529,5	-	-	11 529,5	11 425,0
2. Conseil de la justice administrative	453,7	-	3,0	456,7	448,2
	<u>11 983,2</u>	-	<u>3,0</u>	11 986,2	<u>11 873,2</u>
Crédit à voter				11 986,2	11 873,2

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Rémunération	-	213,4		213,4	189,3
Fonctionnement	-	240,3		240,3	255,9
Affectation à un fonds spécial	11 529,5	-		11 529,5	11 425,0
	<u>11 529,5</u>	<u>453,7</u>		11 983,2	<u>11 870,2</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	3,0		3,0	3,0
	-	3,0		3,0	3,0
Effectif total (en ETC)	-	3		3	3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 4

Accessibilité à la justice

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Commission des services juridiques	134 525,5	-	-	134 525,5	131 610,0
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	692,6	-	-	692,6	695,5
3. Autres mesures d'accessibilité à la justice	5 328,4	-	-	5 328,4	5 328,4
	<u>140 546,5</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>140 546,5</u>	<u>137 633,9</u>
Crédit à voter				140 546,5	137 633,9

Ce programme vise à assurer aux justiciables une accessibilité à la justice par le biais de l'aide juridique offerte aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que par certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Rémunération	-	-	420,6	420,6	420,6
Fonctionnement	-	-	4 907,8	4 907,8	4 907,8
Transfert	134 525,5	692,6	-	135 218,1	132 305,5
	<u>134 525,5</u>	<u>692,6</u>	<u>5 328,4</u>	<u>140 546,5</u>	<u>137 633,9</u>

Programme 5

Autres organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Office de la protection du consommateur	8 195,8	75,0	534,0	8 654,8	8 125,2
2. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	14 993,7	87,8	321,0	15 226,9	15 313,6
	23 189,5	162,8	855,0	23 881,7	23 438,8
Crédit à voter*				23 881,7	23 438,8

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir : l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et liberté de la personne (L.R.Q., c. C-12).

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	6 392,3	11 505,8	17 898,1	17 891,9
Fonctionnement	1 652,5	3 487,9	5 140,4	5 193,3
Transfert	151,0	-	151,0	151,0
	8 195,8	14 993,7	23 189,5	23 236,2
Budget d'investissements				
Immobilisations	533,0	318,0	851,0	361,4
Prêts, placements, avances et autres	1,0	3,0	4,0	4,0
	534,0	321,0	855,0	365,4
Effectif total (en ETC)	110	168	278	279

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 6

Poursuites criminelles et pénales

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Directeur des poursuites criminelles et pénales	104 643,0	674,3	1 838,7	105 807,4	80 903,8
2. Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,0	-	-	300,0	-
	<u>104 943,0</u>	<u>674,3</u>	<u>1 838,7</u>	<u>106 107,4</u>	<u>80 903,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le processus de détermination de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et sur leur régime de négociation collective, (L.R.Q., c. P-27.1)					
Élément 2				300,0	-
Crédit à voter				<u>105 807,4</u>	<u>80 903,8</u>

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Il vise également le comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
	(000 \$)			
Rémunération	83 303,3	-	83 303,3	57 946,3
Fonctionnement	21 339,7	300,0	21 639,7	21 965,3
	<u>104 643,0</u>	<u>300,0</u>	<u>104 943,0</u>	<u>79 911,6</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	1 838,7	-	1 838,7	1 434,2
	<u>1 838,7</u>	<u>-</u>	<u>1 838,7</u>	<u>1 434,2</u>
Effectif total (en ETC)	859	-	859	825

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 7

Indemnisation et reconnaissance

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	(000 \$)	
				Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Indemnisation des victimes d'actes criminels	90 049,1	-	-	90 049,1	86 049,1
2. Loi sur le civisme	1 152,4	-	-	1 152,4	1 152,4
	91 201,5	-	-	91 201,5	87 201,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (L.R.Q., c. I-6)					
Élément 1				90 049,1	86 049,1
Loi visant à favoriser le civisme, (L.R.Q., c. C-20)					
Élément 2				1 152,4	1 152,4
Crédit à voter				-	-

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
	(000 \$)			
Fonctionnement	10 900,0	215,0	11 115,0	10 615,0
Transfert	79 149,1	937,4	80 086,5	76 586,5
	90 049,1	1 152,4	91 201,5	87 201,5

Crédit au net

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	23 026,7	23 073,4
Moins : Revenus associés au crédit au net	400,0	400,0
Crédit au net	22 626,7	22 673,4

Ce crédit au net vise les activités de l'Office de la protection du consommateur. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification applicable aux droits et permis exigés des vendeurs itinérants, des prêteurs d'argent, des studios de santé, des agences de recouvrement de créances, des agences de voyages et des commerçants (garanties supplémentaires et certificats d'exemption).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
Fonds des registres du ministère de la Justice	-	-
Total du programme 2	10,1	10,1
Programme 3 - Justice administrative		
Fonds du Tribunal administratif du Québec	11 529,5	11 425,0
Total du portefeuille	11 539,6	11 435,1
Effectif total (en ETC)	418	419

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	8 334,3	8 229,8
Fonctionnement	3 029,3	3 029,3
Capital	176,0	176,0
Total du portefeuille	11 539,6	11 435,1

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Administration de la justice		
Autres crédits de transfert	2 693,3	2 418,3
Programme 4 - Accessibilité à la justice		
Aide juridique	53 255,3	50 255,3
Commission des services juridiques	81 270,2	81 354,7
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	273,2	273,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	419,4	422,3
Total du programme 4	135 218,1	132 305,5
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre		
Bourse d'études	1,0	1,0
Projets et partenariats stratégiques	150,0	150,0
Total du programme 5	151,0	151,0
Programme 7 - Indemnisation et reconnaissance		
Actes de civisme	937,4	937,4
Indemnisation des victimes d'actes criminels	79 149,1	75 649,1
Total du programme 7	80 086,5	76 586,5
Total du portefeuille	218 148,9	211 461,3

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	81 689,6	81 777,0
Organismes à but non lucratif	2 843,3	2 568,3
Personnes	133 616,0	127 116,0
Total du portefeuille	218 148,9	211 461,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	65 713,3	65 713,3
Fonctionnement	15 329,5	15 416,9
Capital	346,8	346,8
Support	136 759,3	129 984,3
Total du portefeuille	218 148,9	211 461,3

Relations internationales

Programme	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
				(000 \$)	
1. Affaires internationales	115 907,6	4 208,6	19 085,0	130 784,0	126 548,3
Moins :					
Crédits permanents				109,6	109,6
Crédit à voter				130 674,4	126 438,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	51 723,9	50 423,7
Fonctionnement	34 928,6	34 639,8
Transfert	29 255,1	26 377,4
Total	115 907,6	111 440,9
Budget d'investissements		
Immobilisations	18 085,0	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	1 000,0
Total	19 085,0	19 085,0
Effectif		
	(en ETC)	
Effectif du programme	544	549
Effectif total	544	549

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Affaires internationales		
Organismes de la Francophonie	10 435,1	10 368,6
Organismes voués à la jeunesse	6 317,9	4 831,5
Programmes de coopération	1 931,6	1 931,6
Québec sans frontières et autres	3 174,5	3 174,5
Soutien à l'implantation d'organisations internationales	3 921,7	3 896,9
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	2 098,6	798,6
Autres crédits de transfert	1 375,7	1 375,7
Total du programme 1	<u>29 255,1</u>	<u>26 377,4</u>
Total du portefeuille	29 255,1	26 377,4

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Institutions d'enseignement	885,0	885,0
Organismes à but non lucratif	27 210,0	24 332,3
Personnes	1 160,1	1 160,1
Total du portefeuille	<u>29 255,1</u>	<u>26 377,4</u>

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	893,8	902,7
Fonctionnement	1 058,5	1 063,2
Support	27 302,8	24 411,5
Total du portefeuille	<u>29 255,1</u>	<u>26 377,4</u>

Programme 1

Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Plan Nord et territoire	16 701,1	25,0	2 177,0	18 853,1	19 273,8
2. Ressources forestières*	202 229,3	-	-	202 229,3	246 598,3
3. Ressources minérales	16 545,7	1 015,6	1 575,0	17 105,1	17 844,5
4. Ressources énergétiques	27 533,1	716,6	585,0	27 401,5	25 425,5
5. Direction du Ministère, administration et connaissance géographique	57 704,8	7 452,5	13 368,7	63 621,0	64 645,2
6. Opérations régionales	155 401,6	1 824,4	5 760,0	159 337,2	145 627,4

Suite à la page 157

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	3 874,3	-	11 072,9	5 349,9	29 480,0	82 345,5	132 122,6
Fonctionnement	2 266,1	5 000,0	5 472,8	4 114,9	20 593,8	40 750,2	78 197,8
Affectation à un fonds spécial	-	197 209,3	-	12 200,0	-	32 210,9	241 620,2
Transfert	10 560,7	20,0	-	5 868,3	7 631,0	95,0	24 175,0
	16 701,1	202 229,3	16 545,7	27 533,1	57 704,8	155 401,6	476 115,6
Budget d'investissements							
Immobilisations	2 177,0	-	1 575,0	585,0	13 268,3	5 760,0	23 365,3
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	100,4	-	100,4
	2 177,0	-	1 575,0	585,0	13 368,7	5 760,0	23 465,7
Effectif total (en ETC)	63	-	163	68	515	1 336	2 145

Programme 1 (suite)

Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
7. Forestier en chef	6 977,5	271,7	124,0	6 829,8	7 211,9
	483 093,1	11 305,8	23 589,7	495 377,0	526 626,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (L.R.Q., c. F-4.1)					
Élément 2				5 000,0	5 000,0
Loi sur le crédit forestier, (L.R.Q., c. C-78)					
Élément 2				20,0	20,0
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 5				19,2	19,2
Crédit à voter**				490 337,8	521 587,4

* Le budget d'investissements 2011-2012 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

** Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Rémunération	132 122,6	4 887,3		137 009,9	140 109,7
Fonctionnement	78 197,8	2 090,2		80 288,0	64 264,8
Affectation à un fonds spécial	241 620,2	-		241 620,2	252 884,9
Transfert	24 175,0	-		24 175,0	23 417,3
	476 115,6	6 977,5		483 093,1	480 676,7
Budget d'investissements					
Immobilisations	23 365,3	124,0		23 489,3	23 489,3
Prêts, placements, avances et autres	100,4	-		100,4	33 766,4
	23 465,7	124,0		23 589,7	57 255,7
Effectif total (en ETC)	2 145	70		2 215	2 251

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	65 561,2	4 858,6	7 060,0	67 762,6	67 089,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				75,0	75,0
Crédit à voter*				67 687,6	67 014,7

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
(000 \$)				
Rémunération	41 817,8		41 817,8	40 724,1
Fonctionnement	23 503,4		23 503,4	23 689,2
Transfert	165,0		165,0	400,0
Créances douteuses et autres provisions	75,0		75,0	75,0
	65 561,2		65 561,2	64 888,3
Budget d'investissements				
Immobilisations	7 050,0		7 050,0	7 050,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0		10,0	10,0
	7 060,0		7 060,0	7 060,0
Effectif total (en ETC)	639		639	645

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédit au net

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	471 787,3	469 370,9
Moins : Revenus associés au crédit au net	70,0	70,0
Crédit au net	471 717,3	469 300,9

Ce crédit au net vise les activités de remise en état des habitats fauniques et du tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques.

- Remise en état des habitats fauniques

Ce crédit au net concerne les activités relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont alors été exécutés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

- Tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques

Ce crédit au net concerne les activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'inscription des participants au tirage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 60 000 \$.

Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	60 702,6	60 029,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	26 500,0	26 500,0
Crédit au net	34 202,6	33 529,7

Ce crédit au net concerne les activités d'exploitation de la faune et de préservation des habitats des espèces exploitées. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à 85 % des revenus qui excèdent 26 500 000 \$.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Fonds des ressources naturelles	229 420,2	240 684,9
Fonds d'information sur le territoire	-	-
Fonds relatif à certains sinistres	12 200,0	12 200,0
Total du portefeuille	241 620,2	252 884,9
Effectif total (en ETC)	1 082	1 112

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	54 025,5	53 622,3
Fonctionnement	76 958,6	73 861,5
Capital	7 192,3	6 696,9
Intérêt	7 607,7	8 103,1
Support	95 836,1	110 601,1
Total du portefeuille	241 620,2	252 884,9

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles		
Aide à la recherche et au développement	444,7	614,7
Aide à l'exploration minérale	-	416,4
Aide aux bioénergies	1 900,0	-
Assistance à l'industrie minérale	-	81,0
Enfouissement des fils électriques	2 600,0	2 600,0
Extension du réseau gazier	923,6	1 154,6
Fonds d'aide au développement des territoires de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	2 374,0	2 374,0
Fonds d'intervention stratégique régional	3 456,0	3 456,0
Fonds pour la réalisation d'initiatives régionales et locales	1 776,1	2 000,0
Prêts forestiers	20,0	20,0
Soutien dans les milieux autochtones	8 784,6	8 784,6
Autres crédits de transfert	1 896,0	1 916,0
Total du programme 1	24 175,0	23 417,3
Programme 2 - Protection et mise en valeur de la ressource faunique		
Autres crédits de transfert	165,0	400,0
Total du portefeuille	24 340,0	23 817,3

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	3 123,6	2 194,6
Entreprises et organismes d'État	2 099,0	2 515,4
Institutions d'enseignement	100,0	80,0
Municipalités	13 904,4	13 828,3
Organismes à but non lucratif	5 112,0	5 198,0
Personnes	1,0	1,0
Total du portefeuille	24 340,0	23 817,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Capital	923,6	1 571,0
Intérêt	2 620,0	2 620,0
Support	20 796,4	19 626,3
Total du portefeuille	24 340,0	23 817,3

Programme 1

Fonctions nationales

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Direction et gestion ministérielle	103 256,9	1 580,6	5 465,2	107 141,5	101 243,2
2. Organismes-conseils	15 467,3	-	-	15 467,3	15 306,2
3. Activités nationales	419 473,6	-	-	419 473,6	429 930,9
	<u>538 197,8</u>	<u>1 580,6</u>	<u>5 465,2</u>	<u>542 082,4</u>	<u>546 480,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				19,2	19,2
Loi sur la santé publique, (L.R.Q., c. S-2.2)					
Élément 3				418,5	418,5
Crédit à voter				<u>541 644,7</u>	<u>546 042,6</u>

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2012-2013	2011-2012
			3		
(000 \$)					
Rémunération	56 787,4	1 367,4	-	58 154,8	54 774,6
Fonctionnement	46 469,5	1 214,2	1 766,6	49 450,3	47 822,5
Transfert	-	12 885,7	417 707,0	430 592,7	440 992,1
	<u>103 256,9</u>	<u>15 467,3</u>	<u>419 473,6</u>	<u>538 197,8</u>	<u>543 589,2</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	5 465,2	-	-	5 465,2	4 599,3
	<u>5 465,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 465,2</u>	<u>4 599,3</u>
Effectif total (en ETC)	661	24	-	685	704

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Agences de la santé et des services sociaux	100 506,2	-	-	100 506,2	101 005,4
2. Établissements de santé et de services sociaux	17 074 580,9	-	-	17 074 580,9	16 861 931,0
3. Organismes communautaires et autres organismes	479 016,8	-	-	479 016,8	461 847,2
4. Activités connexes	2 638 651,8	-	-	2 638 651,8	2 544 613,0
5. Service de la dette	870 084,3	-	-	870 084,3	826 854,3

Suite à la page 166

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Fonctionnement	-	-	-	29 428,7	-	29 428,7
Transfert	100 506,2	17 074 580,9	479 016,8	2 609 223,1	870 084,3	21 133 411,3
	100 506,2	17 074 580,9	479 016,8	2 638 651,8	870 084,3	21 162 840,0
Budget d'investissements						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

Programme 2 (suite)

Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
6. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations*	81 701,9	-	248 298,1	330 000,0	81 701,9
	<u>21 244 541,9</u>	<u>-</u>	<u>248 298,1</u>	21 492 840,0	<u>20 877 952,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (L.R.Q., c. R-10)					
Élément 4					
				639 147,8	639 147,8
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (L.R.Q., c. R-12.1)					
Élément 4					
				90 064,6	90 064,6
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 2					
				3 193 000,0	3 023 500,0
Crédit à voter				17 570 627,6	17 125 240,4

* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Fonctionnement	29 428,7	-		29 428,7	24 137,5
Transfert	<u>21 133 411,3</u>	<u>81 701,9</u>		21 215 113,2	<u>20 853 815,3</u>
	<u>21 162 840,0</u>	<u>81 701,9</u>		21 244 541,9	<u>20 877 952,8</u>
Budget d'investissements					
Prêts, placements, avances et autres	-	<u>248 298,1</u>		248 298,1	-
	-	<u>248 298,1</u>		248 298,1	-

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 5 peut être reporté en 2013-2014 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

Programme 3

Office des personnes handicapées du Québec

Élément	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Administration et soutien à l'intégration des personnes handicapées	13 070,6	148,0	100,0	13 022,6	13 038,1
Crédit à voter				13 022,6	13 038,1

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2012-2013	2011-2012
(000 \$)				
Rémunération	8 639,5		8 639,5	8 841,5
Fonctionnement	3 422,3		3 422,3	3 244,3
Transfert	1 008,8		1 008,8	985,2
	<u>13 070,6</u>		<u>13 070,6</u>	<u>13 071,0</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	100,0		100,0	100,0
	<u>100,0</u>		<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
Effectif total (en ETC)	131		131	134

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Services médicaux	5 480 892,2	-	-	5 480 892,2	5 082 920,5
2. Services optométriques	47 616,6	-	-	47 616,6	45 018,8
3. Services dentaires	152 324,2	-	-	152 324,2	141 609,3
4. Services pharmaceutiques et médicaments	2 335 221,2	-	-	2 335 221,2	2 276 148,8
5. Autres services	178 238,2	-	-	178 238,2	176 005,3

Suite à la page 169

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	5 480 892,2	47 616,6	152 324,2	2 335 221,2	178 238,2	8 194 292,4
	5 480 892,2	47 616,6	152 324,2	2 335 221,2	178 238,2	8 194 292,4

Programme 4 (suite)

Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
6. Administration	130 705,9	-	-	130 705,9	109 776,5
	8 324 998,3	-	-	8 324 998,3	7 831 479,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				2 559 166,0	2 316 438,8
Élément 2				22 233,4	20 333,1
Élément 3				71 124,0	62 253,6
Élément 4				2 335 221,2	2 276 148,8
Élément 5				83 223,9	83 780,8
Élément 6				61 029,8	49 024,1
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (L.R.Q., c. R-5)					
Élément 1				2 921 726,2	2 766 481,7
Élément 2				25 383,2	24 685,7
Élément 3				81 200,2	79 355,7
Élément 5				95 014,3	92 224,5
Élément 6				69 676,1	60 752,4
Crédit à voter				-	-

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
Transfert	8 194 292,4	130 705,9		8 324 998,3	7 831 479,2
	8 194 292,4	130 705,9		8 324 998,3	7 831 479,2

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Fonctions nationales		
Contribution gouvernementale au Fonds de l'assurance médicaments	173 800,0	193 000,0
Services hospitaliers hors Québec	203 128,7	194 128,7
Autres crédits de transfert	53 664,0	53 863,4
Total du programme 1	430 592,7	440 992,1
Programme 2 - Fonctions régionales		
Achat de vaccins et de produits biologiques	121 335,3	117 429,4
Agences de la santé et des services sociaux	100 506,2	101 005,4
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	102 109,6	99 762,2
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	729 212,4	729 212,4
Établissements privés	495 144,7	501 650,1
Établissements publics	16 433 514,5	16 214 693,9
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	81 701,9	81 701,9
Loyer - établissements du réseau	145 921,7	145 587,0
Organismes communautaires	455 906,3	439 384,3
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	63 998,1	62 498,1
Rémunération des internes et résidents	235 926,4	215 126,4
Ressources de type familial	242 857,3	239 374,1
Santé publique	85 688,3	82 663,2
Service de la dette	870 084,3	826 854,3
Système du sang	374 431,6	353 820,2
Transporteurs ambulanciers	424 496,5	396 493,9
Autres crédits de transfert	252 278,1	246 558,5
Total du programme 2	21 215 113,2	20 853 815,3
Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec		
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	1 008,8	985,2
Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec		
Aides techniques	163 290,2	161 057,3
Bourses d'études et de recherche	14 948,0	14 948,0
Frais afférents à l'administration du régime d'assurance maladie	130 705,9	109 776,5
Services dentaires	152 324,2	141 609,3
Services médicaux	5 480 892,2	5 082 920,5
Services optométriques	47 616,6	45 018,8
Services pharmaceutiques et médicaments	2 335 221,2	2 276 148,8
Total du programme 4	8 324 998,3	7 831 479,2
Total du portefeuille	29 971 713,0	29 127 271,8

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	341 938,4	314 475,1
Entreprises et organismes d'État	469 345,7	467 758,1
Établissements de santé et de services sociaux	20 067 069,1	19 755 463,2
Organismes à but non lucratif	522 602,8	504 498,4
Personnes	8 570 757,0	8 085 077,0
Total du portefeuille	29 971 713,0	29 127 271,8

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	20 682 140,6	19 830 635,2
Fonctionnement	4 534 808,4	4 634 276,6
Capital	639 041,4	602 873,9
Intérêt	324 292,4	318 443,8
Support	3 791 430,2	3 741 042,3
Total du portefeuille	29 971 713,0	29 127 271,8

Programme 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Direction et services supports à la gestion	59 556,5	-	10,0	59 566,5	60 101,5
2. Services correctionnels	283 631,2	-	10,0	283 641,2	275 933,6
3. Expertises judiciaires	5 683,9	-	-	5 683,9	6 209,6
4. Affaires policières et sécurité-protection	56 831,0	-	10,0	56 841,0	54 490,8
5. Sécurité civile et sécurité incendie	26 423,1	-	4,5	26 427,6	65 423,1

Suite à la page 175

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous- total
	1	2	3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	16 995,1	212 415,5	4 505,3	22 343,1	12 315,5	268 574,5
Fonctionnement	2 411,3	70 842,8	1 178,6	12 762,1	4 723,0	91 917,8
Transfert	40 150,1	372,9	-	21 725,8	9 384,6	71 633,4
	<u>59 556,5</u>	<u>283 631,2</u>	<u>5 683,9</u>	<u>56 831,0</u>	<u>26 423,1</u>	<u>432 125,7</u>

Budget d'investissements

Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	<u>10,0</u>	<u>10,0</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>4,5</u>	<u>34,5</u>
Effectif total (en ETC)	263	3 415	122	429	175	4 404

Programme 1 (suite)

Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
6. Éléments de gestion centrale	136 708,2	4 551,1	20 943,7	153 100,8	149 247,8
	568 833,9	4 551,1	20 978,2	585 261,0	611 406,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur la sécurité civile, (L.R.Q., c. S-2.3)					
Élément 5				4 404,2	42 995,2
Crédit à voter				580 847,2	568 401,6

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Rémunération	268 574,5	38 429,6		307 004,1	301 255,7
Fonctionnement	91 917,8	98 278,6		190 196,4	188 736,7
Transfert	71 633,4	-		71 633,4	104 111,3
	432 125,7	136 708,2		568 833,9	594 103,7
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	20 943,7		20 943,7	21 819,3
Prêts, placements, avances et autres	34,5	-		34,5	34,5
	34,5	20 943,7		20 978,2	21 853,8
Effectif total (en ETC)	4 404	-		4 404	4 451

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	380 053,2	-	20,0	380 073,2	356 624,8
2. Gestion interne et soutien	219 151,7	13 600,0	31 411,4	236 963,1	240 718,2
	<u>599 204,9</u>	<u>13 600,0</u>	<u>31 431,4</u>	617 036,3	<u>597 343,0</u>
Crédit à voter*				617 036,3	597 343,0

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2012-2013	2011-2012
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	193 532,8	44 515,9	238 048,7	222 214,5
Fonctionnement	12 704,2	93 392,0	106 096,2	107 032,9
Affectation à un fonds spécial	173 816,2	81 243,8	255 060,0	247 569,2
	<u>380 053,2</u>	<u>219 151,7</u>	599 204,9	<u>576 816,6</u>
Budget d'investissements				
Immobilisations	-	31 411,4	31 411,4	34 106,4
Prêts, placements, avances et autres	20,0	-	20,0	20,0
	<u>20,0</u>	<u>31 411,4</u>	31 431,4	<u>34 126,4</u>
Effectif total (en ETC)	1 933	900	2 833	2 856

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 3

Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	12 144,3	160,0	2 893,0	14 877,3	14 901,1
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 764,0	-	32,1	4 796,1	4 912,9
3. Bureau du coroner	7 268,2	-	81,4	7 349,6	7 458,6
4. Commissaire à la déontologie policière	2 724,0	-	13,0	2 737,0	2 825,0
5. Comité de déontologie policière	1 690,6	-	10,8	1 701,4	1 718,6

Suite à la page 178

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	9 222,9	3 079,1	3 572,2	2 272,7	1 218,6	19 365,5
Fonctionnement	2 890,4	1 684,9	3 696,0	451,3	472,0	9 194,6
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-	-	-	-	31,0
	<u>12 144,3</u>	<u>4 764,0</u>	<u>7 268,2</u>	<u>2 724,0</u>	<u>1 690,6</u>	<u>28 591,1</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	2 885,3	30,9	78,4	12,0	6,8	3 013,4
Prêts, placements, avances et autres	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9
	<u>2 893,0</u>	<u>32,1</u>	<u>81,4</u>	<u>13,0</u>	<u>10,8</u>	<u>3 030,3</u>
Effectif total (en ETC)	161	46	49	34	19	309

Programme 3 (suite)

Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
6. Commissaire à la lutte contre la corruption	4 229,2	-	16,0	4 245,2	2 452,2
	32 820,3	160,0	3 046,3	35 706,6	34 268,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (L.R.Q., c. L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				31,0	31,0
Crédit à voter				35 672,2	34 234,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2012-2013	2011-2012
			(000 \$)		
Rémunération	19 365,5	3 535,3		22 900,8	21 470,2
Fonctionnement	9 194,6	693,9		9 888,5	9 880,9
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-		31,0	31,0
	28 591,1	4 229,2		32 820,3	31 382,1
Budget d'investissements					
Immobilisations	3 013,4	15,0		3 028,4	3 028,4
Prêts, placements, avances et autres	16,9	1,0		17,9	17,9
	3 030,3	16,0		3 046,3	3 046,3
Effectif total (en ETC)	309	41		350	357

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédit au net

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	585 604,9	563 216,6
Moins : Revenus associés au crédit au net	100,0	100,0
Crédit au net	585 504,9	563 116,6

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de vérification relatives aux habilitations sécuritaires effectuées par la Sûreté du Québec pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 100 000 \$.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 2 - Sûreté du Québec		
Fonds des services de police	255 060,0	247 569,2
Total du portefeuille	255 060,0	247 569,2
Effectif total (en ETC)	4 631	4 631

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	201 879,8	193 013,5
Fonctionnement	47 230,7	48 489,0
Capital	5 853,9	5 943,9
Intérêt	95,6	122,8
Total du portefeuille	255 060,0	247 569,2

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne		
Cadre d'analyse de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels	5 000,0	6 500,0
Formation des policiers et des pompiers	7 056,2	7 100,6
Gangs de rue	2 496,6	-
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Prévention de la criminalité, sécurité et aide aux victimes	23 412,8	22 786,8
Schémas de couverture de risques d'incendie	780,0	780,0
Sécurité civile	2 444,2	36 233,1
Services policiers en milieu autochtone	27 710,9	28 101,8
Autres crédits de transfert	1 682,7	1 559,0
Total du programme 1	71 633,4	104 111,3
Total du portefeuille	71 633,4	104 111,3

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	-	2 145,1
Entreprises et organismes d'État	7 056,2	7 100,6
Municipalités	59 948,1	69 140,7
Organismes à but non lucratif	3 184,9	1 985,1
Personnes	1 444,2	23 739,8
Total du portefeuille	71 633,4	104 111,3

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Fonctionnement	6 589,2	6 589,2
Support	65 044,2	97 522,1
Total du portefeuille	71 633,4	104 111,3

Tourisme

Programme	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Promotion et développement du tourisme	135 753,4	-	-	135 753,4	139 516,6
Moins :					
Crédits permanents				9,6	9,6
Crédit à voter				135 743,8	139 507,0

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Affectation à un fonds spécial	61 194,7	60 072,9
Transfert	74 558,7	79 443,7
Total	135 753,4	139 516,6

Effectif	(en ETC)	
	2012-2013	2011-2012
Effectif du fonds spécial	283	290
Effectif total	283	290

Programme 1 Promotion et développement du tourisme

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Tourisme Québec	61 194,7	-	-	-	61 194,7	60 072,9
2. Société du Centre des congrès de Québec	14 510,7	-	-	-	14 510,7	14 919,6
3. Société du Palais des congrès de Montréal	41 666,1	-	-	-	41 666,1	42 794,5
4. Régie des installations olympiques	18 381,9	-	-	-	18 381,9	21 729,6
	135 753,4	-	-	-	135 753,4	139 516,6
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					9,6	9,6
Crédit à voter					135 743,8	139 507,0

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2012-2013	2011-2012
			3	4		
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	61 194,7	-	-	-	61 194,7	60 072,9
Transfert	-	14 510,7	41 666,1	18 381,9	74 558,7	79 443,7
	61 194,7	14 510,7	41 666,1	18 381,9	135 753,4	139 516,6

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement du tourisme		
Fonds de partenariat touristique	61 194,7	60 072,9
Total du portefeuille	61 194,7	60 072,9
Effectif total (en ETC)	283	290

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	14 515,2	15 251,2
Fonctionnement	10 177,0	11 067,3
Capital	3 392,7	773,0
Intérêt	425,5	297,1
Support	32 684,3	32 684,3
Total du portefeuille	61 194,7	60 072,9

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Promotion et développement du tourisme		
Régie des installations olympiques	18 381,9	21 729,6
Société du Centre des congrès de Québec	14 510,7	14 919,6
Société du Palais des congrès de Montréal	41 666,1	42 794,5
Total du programme 1	74 558,7	79 443,7
Total du portefeuille	74 558,7	79 443,7

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	74 558,7	79 443,7
Total du portefeuille	74 558,7	79 443,7

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	27 117,6	26 065,0
Fonctionnement	19 023,8	23 943,6
Capital	13 951,0	13 088,8
Intérêt	14 466,3	16 346,3
Total du portefeuille	74 558,7	79 443,7

Programme 1 Infrastructures et systèmes de transport

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Transport terrestre	529 283,0	6 553,5	24 138,9	546 868,4	595 540,9
2. Transport maritime	95 254,6	-	2 003,1	97 257,7	93 483,9
3. Transport aérien	16 012,9	-	45 131,0	61 143,9	59 315,9
4. Commission des transports du Québec	13 032,3	1 258,0	968,4	12 742,7	14 857,7
	<u>653 582,8</u>	<u>7 811,5</u>	<u>72 241,4</u>	<u>718 012,7</u>	<u>763 198,4</u>
Crédit à voter				718 012,7	763 198,4

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et à assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relative aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2012-2013	2011-2012
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	57 227,3	907,5	628,7	8 197,4	66 960,9	63 529,3
Fonctionnement	348 650,1	556,6	6 609,2	4 834,9	360 650,8	380 665,7
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	-	280,0
Transfert	123 405,6	93 790,5	8 775,0	-	225 971,1	243 450,8
	<u>529 283,0</u>	<u>95 254,6</u>	<u>16 012,9</u>	<u>13 032,3</u>	<u>653 582,8</u>	<u>687 925,8</u>
Budget d'investissements						
Immobilisations	23 938,9	2 003,1	45 131,0	968,4	72 041,4	79 982,9
Prêts, placements, avances et autres	200,0	-	-	-	200,0	200,0
	<u>24 138,9</u>	<u>2 003,1</u>	<u>45 131,0</u>	<u>968,4</u>	<u>72 241,4</u>	<u>80 182,9</u>
Effectif total (en ETC)	988	17	10	134	1 149	1 156

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Programme 2

Administration et services corporatifs

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
				(000 \$)		
1. Direction	9 422,0	-		15,0	9 437,0	8 763,6
2. Services corporatifs	70 160,4	12 616,4		7 761,0	65 305,0	66 110,2
3. Planification, recherche et développement	18 503,5	-		28,1	18 531,6	16 726,8
	98 085,9	12 616,4		7 804,1	93 273,6	91 600,6
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)						
Élément 1					19,2	19,2
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)						
Élément 2					140,0	140,0
Crédit à voter					93 114,4	91 441,4

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2012-2013	2011-2012
	1	2	3		
			(000 \$)		
Rémunération	8 041,4	42 465,5	10 307,4	60 814,3	60 989,4
Fonctionnement	980,6	27 554,9	6 876,1	35 411,6	34 538,3
Transfert	400,0	-	1 320,0	1 720,0	2 100,0
Créances douteuses et autres provisions	-	140,0	-	140,0	140,0
	9 422,0	70 160,4	18 503,5	98 085,9	97 767,7
Budget d'investissements					
Immobilisations	15,0	7 761,0	28,1	7 804,1	7 962,3
	15,0	7 761,0	28,1	7 804,1	7 962,3
Effectif total (en ETC)	43	493	145	681	679

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport		
Fonds de gestion de l'équipement roulant	-	280,0
Fonds des réseaux de transport terrestre	-	-
Total du portefeuille	-	280,0
Effectif total (en ETC)	4 220	4 026

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Fonctionnement	-	280,0
Total du portefeuille	-	280,0

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport		
Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	9 684,0	9 684,0
Aide financière au réseau routier local	8 930,0	10 105,0
Entretien du réseau routier	1 396,3	1 882,5
Société des Traversiers du Québec	90 126,0	85 300,0
Transport aérien	8 775,0	7 725,0
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	86 907,3	98 000,0
Transport ferroviaire	2 740,9	5 771,8
Transport maritime	3 664,5	5 035,4
Transport terrestre	13 747,1	19 947,1
Total du programme 1	225 971,1	243 450,8
Programme 2 - Administration et services corporatifs		
Aide à la recherche et au développement en transport	1 320,0	1 700,0
Autres crédits de transfert	400,0	400,0
Total du programme 2	1 720,0	2 100,0
Total du portefeuille	227 691,1	245 550,8

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Entreprises	16 246,9	17 654,3
Entreprises et organismes d'État	90 126,0	85 300,0
Institutions d'enseignement	726,0	935,0
Municipalités	106 921,0	127 647,5
Organismes à but non lucratif	1 110,0	1 310,0
Personnes	12 561,2	12 704,0
Total du portefeuille	227 691,1	245 550,8

Crédits de transfert (suite)

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	26 316,8	25 163,5
Fonctionnement	58 131,3	52 715,4
Capital	26 029,1	26 177,1
Intérêt	5 897,0	5 337,6
Support	111 316,9	136 157,2
Total du portefeuille	227 691,1	245 550,8

Travail

Programme	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2012-2013	2011-2012
(000 \$)					
1. Travail	31 403,9	500,2	1 994,1	32 897,8	33 529,0
Moins :					
Crédits permanents				10,3	10,3
Crédit à voter				32 887,5	33 518,7

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	15 919,9	14 604,8
Fonctionnement	7 855,1	7 724,5
Affectation à un fonds spécial	7 253,2	9 330,1
Transfert	375,0	375,0
Créances douteuses et autres provisions	0,7	0,7
Total	31 403,9	32 035,1
Budget d'investissements		
Immobilisations	1 993,1	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	1,0
Total	1 994,1	1 994,1
Effectif		
(en ETC)		
Effectif du programme	228	222
Effectif des fonds spéciaux	581	590
Effectif total	809	812

Programme 1 Travail

Éléments	Budget de dépenses 2012-2013	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2012-2013	Crédits 2011-2012
1. Relations du travail	15 618,5	400,0	1 844,1	17 062,6	17 116,9
2. Commission de l'équité salariale	8 532,2	100,2	150,0	8 582,0	7 082,0
3. Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail	7 253,2	-	-	7 253,2	9 330,1
	<u>31 403,9</u>	<u>500,2</u>	<u>1 994,1</u>	<u>32 897,8</u>	<u>33 529,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
Loi sur l'administration financière, (L.R.Q., c. A-6.001)					
Élément 1				0,7	0,7
Crédit à voter				<u>32 887,5</u>	<u>33 518,7</u>

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2012-2013	2011-2012
Rémunération	9 666,9	6 253,0	-	15 919,9	14 604,8
Fonctionnement	5 575,9	2 279,2	-	7 855,1	7 724,5
Affectation à un fonds spécial	-	-	7 253,2	7 253,2	9 330,1
Transfert	375,0	-	-	375,0	375,0
Créances douteuses et autres provisions	0,7	-	-	0,7	0,7
	<u>15 618,5</u>	<u>8 532,2</u>	<u>7 253,2</u>	<u>31 403,9</u>	<u>32 035,1</u>
Budget d'investissements					
Immobilisations	1 843,1	150,0	-	1 993,1	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	-	-	1,0	1,0
	<u>1 844,1</u>	<u>150,0</u>	<u>-</u>	<u>1 994,1</u>	<u>1 994,1</u>
Effectif total (en ETC)	134	94	-	228	222

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2013-2014, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2012-2013, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Crédits affectés à un fonds spécial

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Fonds de la Commission des lésions professionnelles	-	-
Fonds de la Commission des relations du travail	<u>7 253,2</u>	<u>9 330,1</u>
Total du portefeuille	7 253,2	9 330,1
Effectif total (en ETC)	581	590

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Rémunération	5 584,3	6 824,0
Fonctionnement	<u>1 668,9</u>	<u>2 506,1</u>
Total du portefeuille	7 253,2	9 330,1

Crédits de transfert

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Programme 1 - Travail		
Autres crédits de transfert	375,0	375,0
Total du portefeuille	375,0	375,0

Ventilation par bénéficiaires

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	375,0	375,0
Total du portefeuille	375,0	375,0

Ventilation par catégories de dépenses

	2012-2013	2011-2012
	(000 \$)	
Support	375,0	375,0
Total du portefeuille	375,0	375,0
